



*Nasser Bourita dans une déclaration à l'AFP*

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné ses instructions pour adresser une invitation ouverte au président Tebboune puisque [le] dialogue n'a pas pu avoir lieu à Alger

Page 5

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9761

Jeu 3 Novembre 2022

*Il embrasse mensuellement à bras-le-corps de lourds millions d'une trop insolente pension mais s'oppose à l'augmentation des salaires des enseignants*

## Une fois encore, Benkirane se perd dans ses extravagantes élucubrations

**Mohammed Jamal Eddine Sebbani**  
*Comment un ancien responsable gouvernemental peut-il avoir l'outrecuidance d'incriminer le dialogue social entre le syndicat et le gouvernement et dont la finalité est la résolution des problèmes de l'université publique ?*

Page 4



Le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, hôte des deux Groupes socialistes au siège du Parti



**Fouzi Lekjaa** : *Il faut œuvrer à une réforme par étapes de la Caisse de compensation*

Page 3

*Lutte contre la corruption*  
Le rapport annuel de l'INPPLC souligne l'engagement de l'instance à renforcer l'évaluation constructive



Page 6

# SM le Roi félicite le président élu du Brésil



**S**a Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations à M. Luiz Inácio Lula da Silva, à l'occasion de son élection président de la République fédérale du Brésil. Dans ce message, le Souverain exprime Ses chaleureuses félicitations à M. Lula da Silva pour la confiance renouvelée placée en lui par le peuple brésilien, lui souhaitant plein succès dans la réalisation des aspirations du peuple à davantage de progrès et de prospérité.

SM le Roi exprime également sa considération pour les relations d'amitié solide et de coopération fructueuse dans tous les domaines unissant le Royaume du Maroc et la République fédérale du Brésil, assurant de Sa volonté d'œuvrer de concert avec M. Lula da Silva pour consacrer le partenariat stratégique multidimensionnel entre les deux pays, et de le développer pour répondre aux aspirations communes pour l'intérêt des deux peuples amis et pour contribuer à la consolidation des liens de solidarité et d'intégration Sud-Sud.

## SM le Roi nomme des magistrats dans des postes de responsabilité au sein des juridictions financières

**S**a Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a bien voulu nommer des magistrats dans des postes de responsabilité au sein des juridictions financières, indique mardi un communiqué de la Cour des comptes.

Il s'agit de seize (16) présidents de sections au niveau de la Cour des comptes et de quatorze (14) présidents de sections au sein des Cours régionales des comptes, précise le communiqué.

Les propositions du Conseil de la magistrature des juridictions financières, qui ont reçu l'approbation de Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, entrent dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales appelant à ce que l'Institution de la Cour des comptes accomplisse ses missions constitutionnelles, particulièrement en matière d'exercice du contrôle supérieur des finances publiques et dans le domaine de soutien et de protection des principes et valeurs de bonne gouvernance, de transparence et de reddition des comptes; orientations que ladite Cour a consacrées dans le cadre de sa stratégie, selon la même source.

La liste des nominations précitées se caractérise par la désignation de 27 magistrats dans des postes de responsabilité pour la première fois, soit 90% de ces nominations. Elle comprend, en outre, six (6) femmes magistrates, soit 20% des responsables nommés, et seize (16) magistrats ne dépassant pas l'âge de 45 ans, soit une proportion de 53% des nouveaux responsables, l'objectif étant d'encourager la femme et les jeunes magistrats à exercer dans des postes de responsabilité au sein des différentes structures des juridictions financières.

# L'Ethiopie décerne un Prix panafricain à feu SM le Roi Hassan II pour Son dévouement à l'émancipation de l'Afrique et au panafricanisme

**L'**Ethiopie a décerné un Prix panafricain à feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme, pour le dévouement et la contribution du regretté Souverain à l'émancipation de l'Afrique et au panafricanisme, notamment à travers ses actions dans la création de l'Organisation de l'Unité africaine.

Le prix panafricain a été remis mardi à Addis-Abeba au président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi El Alami, par le Premier ministre éthiopien, Dr Abiy Ahmed, lors d'une grande cérémonie organisée à Addis-Abeba à l'occasion du premier Sommet africain de la jeunesse qui s'est tenue du 29 octobre au 1er novembre dans la capitale éthiopienne.

A travers cette distinction, l'Ethiopie rend hommage à feu Sa Majesté Hassan II, que Dieu ait Son âme, pour le dévouement et la contribution du regretté Souverain à l'émancipation de l'Afrique et au panafricanisme, sources d'inspiration

des jeunes générations pour le renouveau du leadership africain.

Feu Sa Majesté Hassan II a été honoré par une reconnaissance exceptionnelle en tant que défenseur de l'unité de l'Afrique et de la prospérité du continent dans une présentation devant le Premier ministre éthiopien, d'anciens chefs d'Etat africains, des membres du gouvernement et du corps diplomatique accrédité à Addis-Abeba et de hautes personnalités.

Les actions de feu Sa Majesté Hassan II dans la lutte contre le colonialisme, en matière d'instauration de la paix, de développement et de la prospérité de l'Afrique ont été hautement mises en exergue lors de cette cérémonie qui a honoré le regretté Souverain pour sa défense des causes nobles de l'Afrique.

Cette cérémonie a été aussi l'occasion de rendre hommage à d'éminents dirigeants africains, pères fondateurs de l'Organisation de l'Unité africaine et du

panafricanisme et de remettre le Prix à dix autres chefs d'Etat africains.

Le président de la Chambre des Représentants a remercié vivement SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, de lui avoir confié la mission de la réception officielle de ce Prix panafricain.

Ce Prix a été décidé par le Premier ministre éthiopien en reconnaissance des efforts entrepris par des rois et dirigeants africains, a souligné M. Talbi El Alami dans une déclaration à la presse à l'issue de cette cérémonie.

Le président de la Chambre des représentants a relevé que feu Sa Majesté Hassan II, que Dieu ait Son âme, est le seul Chef d'Etat qui a été honoré par l'Ethiopie en Afrique du Nord en tant que fondateur de l'organisation panafricaine et leader ayant contribué hautement à résoudre plusieurs différends et à soutenir la libération des peuples africains du joug du colonialisme.

Le fait que ce Prix a été décerné à l'occasion de l'organisation par l'Ethio-

pie du premier Sommet africain de la jeunesse auquel participent 54 pays africains reconnus par l'ONU, dénote un grand changement et une reconnaissance des efforts du Royaume du Maroc, a affirmé le président de la Chambre des représentants.

Placé sous le thème «l'Afrique intégrée sur le pont du Premier ministre Abiy Ahmed», le Sommet africain de la jeunesse est le premier du genre à rassembler les jeunes du continent à Addis-Abeba dans le but de créer une plateforme pour que les leaders de l'Afrique de demain puissent partager leurs expériences.

Le Sommet a réuni des jeunes de pays africains afin de réfléchir à la manière dont les décideurs politiques et les organisations de jeunesse peuvent contribuer à relever les défis auxquels la jeunesse africaine continue d'être confrontée dans ses efforts pour réaliser une Afrique unie, pacifique et prospère.

# Le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, hôte des deux Groupes socialistes au siège du Parti

**Fouzi Lekjaa : Il faut œuvrer à une réforme par étapes de la Caisse de compensation**

Les deux Groupes socialistes au Parlement ont reçu, mardi au siège central du parti à Rabat, Fouzi Lekjaa, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget pour débattre du projet de loi de Finances au titre de l'année 2023.

Bien avant l'entame des discussions, le responsable gouvernemental a été accueilli par le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, en présence des membres de la Commission économique du parti, ainsi que des experts et cadres relevant de l'administration des deux Groupes.

Le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Abderrahim Chahid, a indiqué dans son intervention que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'examen du projet de loi de Finances après sa présentation par le chef du gouvernement au Parlement, ainsi que dans le cadre du débat général et détaillé au sein de la Commission des finances et du développement, outre la présentation des modifications y afférentes.

Pour Abderrahim Chahid, le projet de loi de Finances donne une vision réelle sur les défis à relever par l'Etat dans un contexte difficile, tout en rappelant que le Groupe socialiste pratique une opposition responsable et constructive. D'où l'importance d'assimiler le projet de loi de Finances en vue d'analyser l'ensemble des indices et données relatifs aux finances de notre pays.

De son côté, le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, a affirmé que l'état des lieux nécessite que l'on s'éloigne de la politique étroite pour entrevoir l'avenir selon des convictions précises. Fouzi Lekjaa a souligné que les finances publiques traversent actuellement des temps difficiles. Et partant de là, il est nécessaire de soutenir les fondamentaux macroéconomiques pour préserver les équilibres financiers et réaliser un surplus économique.

Il a ajouté que le monde connaîtra une récession économique du fait que les taux de croissance vont fléchir de façon notoire. Et sans croissance, il ne peut y avoir de développement ni de flux commercial ou économique.

Le ministre a souligné que la situation financière de notre pays est des plus difficiles et que l'on doit s'en sortir, évoquant par là même que l'année écoulée a été exceptionnelle au vu de nombreux indices comme le taux de croissance, l'inflation, les exportations et les importations. Il a appelé à



prendre en compte le contexte mondial difficile et à s'orienter vers une réelle et globale réforme portant en premier sur les institutions publiques afin de surmonter les entraves structurelles empêchant leur rendement efficient.

La réforme doit également concerner le système de la retraite afin qu'il puisse contribuer à l'économie nationale vu son importance en étant intimement lié à la question de l'épargne et de la collecte des ressources financières à l'instar de ce qui se passe à travers le monde.

A cet effet, le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget a estimé que la réforme du système de la retraite touche trois points essentiels, à savoir l'âge, les cotisations et la durée de celles-ci. Il a tenu à rappeler le grand effort entrepris par le regretté Abderrahmane El Youssoufi qui, lors du gouvernement de l'alternance, a été derrière l'amélioration de la situation sociale et financière des retraités.

Au sujet de la Caisse de compensation, Fouzi Lekjaa a indiqué que l'Etat assume des dépenses supplémentaires suite à la subvention des produits de première nécessité, ce qui pèse lourdement sur le budget public. Il a considéré que la subvention de produits comme le gaz, le sucre et le blé entre dans le cadre de la préservation du pouvoir d'achat des citoyens, annonçant l'augmentation des dotations de la Caisse de compensation durant cette conjoncture difficile. Pour le ministre, il est illogique de continuer à vider les caisses de l'Etat et il faut œuvrer à une réforme par étapes de

la Caisse de compensation.

Fouzi Lekjaa a tenu à exprimer le fond de sa pensée en s'interrogeant si les Marocains bénéficient d'une manière équitable des subventions de la Caisse de compensation, précisant qu'il y a une catégorique spécifique qui en tire profit au détriment des autres couches vulnérables et défavorisées.

Il a également considéré que la réforme du système fiscal est essentielle, malgré le débat qui l'entoure aujourd'hui. Il a, dans ce sens, rappelé ce qui est prévu dans le prochain projet de loi de Finances concernant la réforme de l'impôt sur le revenu des salariés et des employés et sa retenue à la source.

S'agissant de l'imposition des autres secteurs professionnels, telle que contenue dans le projet de loi de Finances, Lekjaa a indiqué que le gouvernement est prêt au dialogue avec tous les secteurs professionnels, pour faciliter toutes les démarches. Il a aussi évoqué l'imposition sur la profession d'avocat, tout en rappelant que les avocats rencontrent beaucoup de difficultés pour déclarer leurs impôts et la procédure proposée consiste à ce que l'avocat déclare chaque dossier traité. «Nous allons donc travailler pour faciliter toutes les procédures et ouvrir la porte du dialogue avec les avocats», a-t-il souligné.

D'autre part, Fouzi Lekjaa a estimé que réformer le secteur informel est également fondamental et prioritaire, pour en faire un fort contributeur au mouvement économique de notre pays, surtout après les déséquilibres et les contraintes révélés par la pandé-

gement social et de s'assurer que les groupes concernés bénéficient de l'acquisition de logements.

Le ministre a ajouté que la réforme et la construction de l'Etat social reposent principalement sur la mise en place du registre social unifié, en tant que mécanisme pour assurer le soutien et le ciblage des groupes vulnérables.

Dans un autre registre, il a souligné la nécessité d'investir dans l'eau en activant tous les projets liés à la préservation des richesses hydriques, y compris les projets et programmes de dessalement de l'eau de mer, la construction de barrages et la politique des bassins hydrographiques, ce qui nécessite d'agir immédiatement et de toute urgence pour traiter cette situation difficile traversée par notre pays.

Lekjaa a évoqué le niveau de la dette extérieure et le taux d'inflation et leur lien avec la hausse des prix que connaissent les matières premières dans le monde, ainsi que dans notre pays. Considérant que la réalisation des taux de croissance passe par l'investissement public et privé, le développement des ressources humaines et une gouvernance garantissant efficacité, transparence et efficacité. Il a appelé à profiter de l'opportunité et à stimuler l'investissement public avec l'adoption de mécanismes de gouvernance, qui sont la garantie fondamentale pour atteindre le développement et les taux de croissance.

D'autre part, les membres du Groupe socialiste au sein des deux Chambres du Parlement ont souligné qu'il existe des secteurs importants dans lesquels des réformes doivent être entreprises de manière globale et urgente. Ils ont appelé le gouvernement à accélérer les travaux de mise en place effective du registre social pour soutenir les groupes vulnérables et alléger le fardeau de la classe moyenne.

Les interventions des élus et des conseillers itihadis ont également porté sur la question des finances des collectivités territoriales, la lutte contre les disparités spatiales et sociales entre les différentes régions, et le déficit hydrique dont souffre notre pays, outre la réforme fiscale et la mise en œuvre des recommandations des Assises nationales sur la fiscalité.

Les membres des deux Groupes n'ont pas manqué de souligner que le projet de loi de Finances ne comportait aucune mesure concernant l'approche genre pour parvenir à l'égalité et faire évoluer les conditions économiques et sociales des femmes.

H.T

*Il embrasse mensuellement à bras-le-corps de lourds millions d'une trop insolente pension mais s'oppose à l'augmentation des salaires des enseignants*

# Une fois encore, Benkirane se perd dans ses extravagantes élucubrations



**L'**incénarrable Abdelilah Benkirane, dirigeant du PJD de son état, qui se délecte actuellement de ses retraites dorées, ne cesse d'enchaîner les bourdes et montre encore une fois sa rancune maladive et sans limites envers les classes moyennes.

La dernière en date est sa récente sortie médiatique (réunion organisée par son parti dimanche dernier à Fès) dans laquelle Benkirane a qualifié l'augmentation des rémunérations des enseignants-chercheurs de sorte de « corruption de l'élite », en faisant allusion à l'accord signé récemment entre le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup) et le gouvernement.

Cette nouvelle sortie médiatique malencontreuse de Benkirane est d'autant plus intrigante qu'elle émane d'un dirigeant d'une formation politique qui se targue d'être un parti de la « Justice » et qui, comble de l'ironie, se positionne dans l'opposition depuis que le peuple marocain, notamment les classes moyennes, lui ont infligé une leçon sévère lors des élections législatives qui ont eu lieu le 8 septembre 2021.

Cette bourde a suscité l'ire du corps professoral qui a dénoncé la

sortie médiatique irresponsable du président d'un parti de l'opposition et, qui plus est, d'un ancien chef de gouvernement.

En ce sens, Mohammed Jamal Eddine Sebbani, secrétaire général du SNESup, a dénoncé les propos irresponsables de Benkirane.

« Benkirane a accusé le gouvernement et les 19.000 enseignants-chercheurs de corruption, un délit incriminé par le Code pénal marocain », a martelé Jamal Eddine Sebbani dans une déclaration à Libé.

« Comment un ancien responsable gouvernemental peut-il avoir l'outrecuidance d'incriminer le dialogue social entre le syndicat et le gouvernement et dont la finalité est la résolution des problèmes de l'université publique et la recherche de solutions dans le cadre du dialogue social avec le gouvernement ? », s'est-il interrogé soulignant que les propos du secrétaire général du PJD « sont très dangereux et condamnables ».

Il a ajouté que les accusations de Benkirane ne relèvent pas de la liberté d'expression, mais sont des propos diffamatoires et calomnieux à l'égard de l'élite intellectuelle du pays.

Jamal Eddine Sebbani a souligné que la sortie médiatique de Benkirane montre également que la



**Mohammed Jamal Eddine Sebbani**

*Comment un ancien responsable gouvernemental peut-il avoir l'outrecuidance d'incriminer le dialogue social entre le syndicat et le gouvernement et dont la finalité est la résolution des problèmes de l'université publique ?*

dégringolade de l'université publique marocaine sous les deux gouvernements du PJD (soit 10 ans de règne du PJD) est la suite de son hostilité affichée envers celle-ci en particulier et le secteur public en général.

Pis encore, elle reflète parfaitement l'idéologie antisociale et néolibérale du PJD qui a appelé, pendant ses 10 ans aux commandes du gouvernement, au désengagement de l'Etat des secteurs sociaux comme la santé, l'éducation...

Selon lui, cette idéologie est apparue dès le début des années soixante-dix au Chili suite au coup d'Etat de Pinochet et non pas avec l'arrivée au pouvoir en Amérique et en Grande-Bretagne de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher.

Concernant le Maroc, ces orientations néolibérales ont été mises en application avec le Programme d'ajustement structurel (PAS) au début des années quatre-vingts du siècle dernier. Et elles ont été renforcées après le Printemps arabe. Jamal Eddine Sebbani a rappelé dans ce sens un article publié par Le Monde diplomatique en 2011 et intitulé « En Tunisie et en Egypte, l'ivresse des possibles... Après les révolutions, les privatisations... ». Son auteur, Akram Belkaid, y avait affirmé que l'Egypte et

la Tunisie sont vivement encouragées par le FMI et la Banque mondiale à aller de l'avant dans l'ouverture libérale. Selon Jamal Sebbani, il est devenu clair que les forces islamistes qui ont réussi à accéder au pouvoir en Egypte et en Tunisie se sont focalisées sur ces tendances néolibérales, et on se souvient du cas d'Abdelilah Benkirane (ancien chef du gouvernement) et de sa déclaration selon laquelle il était temps de lever la main sur les secteurs de la santé et de l'éducation.

Jamal Eddine Sebbani a, par ailleurs, rappelé que l'accord signé entre le SNESup et le gouvernement ne prévoit pas uniquement la revalorisation des rémunérations avec une augmentation de 3.000 DH nets, ce qui équivaut à 5.600 DH bruts, pour toutes les catégories d'enseignants-chercheurs, quels que soient leurs grades, mais aussi d'autres réformes plus importantes.

L'accord ouvre le dialogue sur la problématique de la gouvernance de l'enseignement supérieur public, à savoir l'efficacité des conseils délibératoires au sein des universités et la nécessité de réviser le processus de nomination des responsables aussi bien des universités que des établissements qui ne relèvent pas de celles-ci. Il y a également un deuxième point extrêmement important dans cet accord, à savoir la réforme du statut actuel des enseignants-chercheurs. Selon lui, le futur statut devrait avoir deux voeux d'accès au poste de professeur universitaire : la première concerne les nouveaux détenteurs d'un doctorat et la deuxième les personnes ayant accumulé une grande expérience soit au Maroc, soit à l'étranger.

A noter que ce n'est pas la première fois que le patron du PJD affiche publiquement et sans vergogne sa rancœur maladive et obsessionnelle et celle de son parti envers les classes moyennes marocaines. Il l'a déjà démontré lors d'un meeting organisé le 8 mai dernier, à Tafilalet, quand le dirigeant islamiste a vivement critiqué le choix du chef du gouvernement Aziz Akhannouch, d'accorder une augmentation de salaire aux fonctionnaires. « Si j'étais encore à la tête du gouvernement, je ne céderais pas le moindre centime aux fonctionnaires dans les conditions actuelles que traverse notre pays », a-t-il déclaré. Et d'ajouter en s'adressant à ses ouailles : « Je sais qu'il y a parmi vous plusieurs personnes dans la fonction publique, et que vous souhaitez une augmentation de salaire, mais je ne l'aurai pas fait ».

**Mourad Tabet**

# Ahmed Abou al-Gheït : Nécessité d'une stratégie globale pour faire face à une crise mondiale prolongée



Les pays arabes ont un besoin urgent d'une stratégie globale pour faire face à la crise persistante que traverse le monde, a affirmé, mardi à Alger, le Secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Abou al-Gheït.

S'exprimant à l'ouverture de la 31<sup>e</sup> session du sommet arabe, M. Abou al-Gheït a appelé à "fortifier les sociétés arabes et renforcer leur résilience face aux chocs imminents".

Une telle réflexion ne peut se concrétiser que dans un "cadre collectif et une approche de complémentarité", a-t-il insisté, notant que l'efficacité de l'action arabe est tributaire de la mobilisation des capacités arabes, majeures et

diversifiées, de manière correcte et scientifique.

Et d'ajouter que la stratégie arabe de sécurité alimentaire, présentée au sommet, n'est qu'un modèle et un exemple de ce que les pays arabes peuvent entreprendre collectivement pour faire face à leurs crises.

En outre, le SG de l'organisation panarabe a souligné que la situation mondiale exacerbe davantage les problèmes des pays arabes, dont certains d'entre eux vivent dans des situations qui menacent non seulement leur sécurité et leur stabilité, mais aussi leur existence même.

"L'Etat national, souverain et indépendant fait l'objet d'attaques féroces dans certaines zones de la région à cause

du terrorisme, des milices et des groupes armés, ainsi que de la part de parties non arabes", a déploré M. Abou al-Gheït.

Et de soutenir qu'il n'est plus acceptable de confier la gestion des crises arabes à la communauté internationale, déjà préoccupée par d'autres questions urgentes et pressantes, faisant remarquer que "la volonté arabe est en mesure d'intervenir efficacement pour régler les crises arabes, à condition de fédérer ses forces".

Le Secrétaire général de la Ligue arabe a passé en revue les développements de la question palestinienne, rappelant que la défense de cette cause centrale est le devoir de chaque Arabe.

Il a souligné que le consensus arabe

est toujours maintenu autour de la solution à deux Etats comme moyen de mettre fin à l'occupation et d'établir un Etat palestinien indépendant aux frontières de 1967, avec Al Qods-Est comme capitale.

A l'ordre du jour du Sommet arabe figuraient plusieurs points et projets de résolution portant notamment sur les développements de la question palestinienne et du conflit arabo-israélien, la solidarité et le soutien au Liban, les développements de la crise syrienne et de la situation en Libye et au Yémen.

Il s'agit aussi du soutien à la paix et au développement au Soudan, du soutien aux Républiques de Somalie et de l'Union des Comores, du dossier de l'occupation par l'Iran de trois îles émirates, de l'ingérence iranienne dans les affaires intérieures des pays arabes, du maintien

de la sécurité nationale dans le monde arabe, ainsi que de la lutte contre le terrorisme et du développement du système arabe antiterroriste.

Le Maroc est représenté à ce Sommet par une délégation présidée par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et composée de l'ambassadeur du Maroc en Egypte et son représentant permanent auprès de la Ligue arabe, Ahmed Tazi, du directeur de l'Orient, du Golfe, des Organisations arabes et islamiques au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE, Fouad Akhrif et du chef de division des Organisations arabes et islamiques au ministère, Abdelali Al-Jahed.

Par Abdelkarim Akarkab (MAP)

## S.M le Roi invite le président algérien à venir dialoguer au Maroc

S.M le Roi Mohammed VI a invité le président algérien Abdelmadjid Tebboune à venir "dialoguer" au Maroc, faute de n'avoir pu le faire lors du sommet de la Ligue arabe à Alger, a déclaré à l'AFP Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Aussi "Sa Majesté (Mohammed VI) a donné ses instructions pour adresser une invitation ouverte au président Tebboune puisque ce dialogue n'a pas pu avoir lieu à Alger", a assuré Nasser Bourita qui a présidé la délégation marocaine au sommet arabe.

S.M le Roi a réitéré à plusieurs reprises ces dernières années une "main tendue" à l'Algérie. "Nous aspirons à œuvrer avec la présidence algérienne pour que le Maroc et l'Algérie puissent travailler, main dans la main, à l'établissement de relations normales entre deux peuples frères", avait affirmé en juillet dernier S.M le Roi à l'occasion du discours de la Fête du Trône.

## Colloque à Rabat sur le "Sahara marocain : contextes historiques et repères d'avenir"

"Sahara marocain: contextes historiques et repères d'avenir" est le thème d'un colloque organisé, mardi à Rabat, par l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Rabat-Salé-Kénitra dans le cadre de la célébration du 47<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche Verte.

Cette rencontre de débat, initiée en partenariat avec la délégation régionale du Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération, a été l'occasion de mettre en avant les différents aspects et enseignements de cette épopée glorieuse et de retracer les moments forts de cet événement historique en vue de promouvoir les valeurs de citoyenneté.

L'organisation de ce colloque à l'occasion de la célébration de la Marche Verte est une opportunité idoine pour inculquer aux générations montantes les vraies valeurs de citoyenneté et de patriotisme, tout en les sensibilisant à l'importance de cette grande épopée dans l'histoire du Maroc et dans le

processus de parachèvement par le Royaume de son intégrité territoriale, a indiqué le directeur de l'AREF de Rabat-Salé-Kénitra, Mohamed Aderdour, dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP.

Et de souligner que même si les générations montantes n'ont pas vécu la Marche Verte, cet événement restera à jamais gravé en lettres d'or dans l'histoire du Maroc et dans la mémoire de tous les Marocains, jeunes et moins jeunes.

Pour le responsable, l'école a un rôle à jouer en tant que trait d'union entre le passé et le présent, à même de contribuer à cet effort de préservation de la mémoire collective nationale en faveur des générations futures.

Les autres interventions lors de ce colloque ont été axées notamment sur les contextes historiques de la marocanité du Sahara, en jetant la lumière sur l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, qui a mis en exergue les liens juridiques et historiques d'allégeance entre les tribus du Sahara marocain et les Sultans et Rois Alaouites.

## Roy Leonardo Barreras Montealegre Le Maroc est un allié stratégique de la Colombie dans la région arabe

Le Maroc est un "allié stratégique" de la Colombie dans la région arabe, a affirmé le président du Sénat colombien, Roy Leonardo Barreras Montealegre, membre du Pacte Historique (gauche), le parti du président Gustavo Petro.

Suite à une réunion que le président du Sénat a initiée avec l'ambassadeur du Maroc en Colombie, Mme Farida Loudaya, M. Roy Barreras a mis en exergue les relations diplomatiques d'un demi-siècle unissant le Maroc et la Colombie, soulignant la suppression, il y a un an, des visas pour les Colombiens se rendant dans le Royaume.

Dans un tweet accompagnant un enregistrement vidéo, le président de la Chambre haute a relevé l'importance du Maroc en tant que "deuxième producteur d'urée au monde, à un moment où le secteur agricole colombien en a tant besoin". "Il s'agit d'un point important pour le renforcement des relations entre la Colombie et le Royaume du Maroc", a-t-il insisté.

M. Roy Barreras s'est aussi félicité des

"échange commerciaux et diplomatiques (entre les deux pays) et de la reconnaissance quant à l'importance du Maroc dans l'histoire de nos relations, notamment avec le monde arabe où le Maroc constitue un allié stratégique grâce à une communication permanente entre les Parlements marocain et colombien".

La réunion s'est tenue en présence du sénateur Germán Alcides Blanco Alvarez, membre du Parti Conservateur (au pouvoir) et ex-président de la Chambre des représentants, qui a initié la semaine dernière une motion contre la décision du président colombien de rétablir les relations diplomatiques avec la pseudo "rasd", signée par une écrasante majorité de 62 sénateurs sur 108 et représentant les partis politiques colombiens les plus importants, dont certains de la coalition au pouvoir.

Le Sénat colombien a exprimé dans cette motion son "rejet catégorique" et "son désaccord total" avec la décision qui "va à l'encontre des principes fondamentaux de la diplomatie colombienne, à savoir la non-ingérence dans les affaires internes des pays".

## Lutte contre la corruption

# Le rapport annuel de l'INPPPLC souligne l'engagement de l'instance à renforcer l'évaluation constructive



Le président de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPPLC), Bachir Rachdi, a indiqué mardi à Rabat, que le rapport annuel de l'instance pour 2021 souligne l'engagement de l'institution à renforcer l'évaluation constructive et à ancrer son discours organisationnel basé sur le développement du diagnostic et sa diversification.

Le rapport annuel de l'INPPPLC continue de consacrer le principe de l'engagement de l'instance à rendre compte de son bilan annuel et révèle son dévouement à renforcer l'évaluation constructive qui conduit à dégager des orientations de consolidation et/ou alternatives, portées par des recommandations et des propositions, "afin de soutenir les stratégies et politiques

publiques dans ce domaine, en approfondissant les études et la recherche sur les questions à caractère prioritaire pour leur effet structurant et leur fort impact sur la lutte contre la corruption et la présentation de rapports objectifs la concernant", a indiqué M. Rachdi.

Le troisième rapport annuel de l'instance met la lumière sur les mécanismes à utiliser afin de garantir un encadrement juridique et réglementaire nécessaire à la réception des plaintes et des dénonciations ainsi qu'à la tenue d'enquêtes et d'investigations. De plus, ce rapport annuel révèle les activités fonctionnelles de l'instance dans le domaine de la coopération et de l'aide, en plus de son bilan administratif et financier, a ajouté M. Rachdi.

Par ailleurs, le président de l'instance a indiqué que ce rapport s'articule autour de

cinq axes principaux, comprenant le diagnostic de la situation de la corruption sur la base d'indicateurs et de rapports nationaux et internationaux, à travers le suivi du degré de réactivité avec les recommandations de ses précédents rapports.

Il s'agit aussi des mécanismes utilisés par l'instance afin d'exercer ses fonctions dans le domaine de la réception des plaintes et des dénonciations, ainsi que la détermination de l'instance à ancrer la vision stratégique nécessaire à la prévention et à la lutte contre la corruption, en plus de la sensibilisation aux activités fonctionnelles de l'instance dans le cadre de la coopération nationale et internationale.

D'un autre côté, M. Rachdi a présenté les rapports thématiques sur "la lutte contre l'enrichissement illicite, qui vise à établir une

perspective législative concernant ses différents aspects et empêchant ses manifestations", "l'avis de l'instance sur le projet de loi n° 01-18 qui modifie et remplace le code pénal", et "la dénonciation de la corruption, pour une dynamique sociale et institutionnelle à même de lutter contre la corruption".

Dans sa déclaration à la presse avant la tenue de la conférence, M. Rachdi a déclaré que l'instance qu'il préside dispose de plusieurs talents avec des compétences aiguisées qui répondent aux principes d'équité, indiquant que la première réunion du Conseil a été une opportunité idoine pour revenir sur les résultats enregistrés lors de cette phase transitoire, étalée sur quatre ans.

Dans la même veine, M. Rachdi a révélé le caractère fructueux de cette phase transitoire, durant laquelle 34 rapports thématiques ont été réalisés comprenant 1000

propositions visant à créer les conditions adéquates pour une transition vers une nouvelle situation qui favorise le déclin des aspects de la corruption au Maroc.

En prélude de son évaluation des efforts menés dans la lutte contre la corruption, le président a insisté sur le "caractère insuffisant" de l'impact qu'ils génèrent sur "ce que vivent les citoyens et les acteurs économiques", révélant par la même occasion le classement "insatisfaisant" du Maroc en la matière.

La première réunion du comité de l'INPPPLC a été une occasion pour rappeler les textes référentiels qui mentionnent les prérogatives constitutionnelles, les orientations Royales et la loi n° 46.19 ainsi que l'identité visuelle de l'instance et l'accord de partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

## La gouvernance et la lutte contre la corruption au cœur de l'élaboration des politiques publiques

L'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption a affirmé, dans un rapport, la nécessité d'ériger la gouvernance et la lutte contre la corruption en tant qu'axe principal dans l'élaboration et la préparation des politiques publiques visant le développement, et ce afin de garantir l'atteinte des objectifs de développement ciblés.

Présenté mardi par le président de l'instance, Mohammed Bachir Rachdi, le rapport met en lumière l'importance de renforcer le niveau de confiance et d'adhésion de toutes les forces vives de la nation dans les efforts de lutte contre la corruption, en assurant les conditions de promotion d'un mouvement citoyen soutenant les efforts institutionnels en rejetant et en dénonçant la corruption.

L'instance a également recommandé d'asseoir de nouveaux concepts de service public, encadrés par une gouvernance responsable et orientée par l'approfondissement de la connaissance objective du phénomène de la corruption, afin d'identifier ses manifestations et ses foyers, ses causes et ses répercussions et de mesurer l'impact des actions menées, pour garantir une meilleure efficacité de la lutte contre ce fléau.

Dans le même sens, l'instance a rappelé les travaux d'études et de recherches engagés pour permettre à son Observatoire de préparer les bases de son action à venir et d'anticiper sur ses missions de collecte et de production de données, d'analyse approfondie de la situation du phénomène de la corruption au Maroc, et d'élaboration et de suivi d'indicateurs objectifs, qui visent la précision et la pertinence.

L'instance considère que les propositions et recommandations contenues dans ses différentes publications reflètent la vision globale, intégrée et fortement articulée, qui ambitionne d'enraciner la prévention, la sensibilisation, la mobilisation et la lutte contre la corruption; dans la perspective de voir ces recommandations adoptées par les autorités compétentes dans le cadre de la convergence et de la complémentarité institutionnelle, nécessaires pour parvenir au changement souhaité.



## Les cargos céréaliers ukrainiens cloués aux ports après les exigences de Moscou



Les cargos chargés de céréales ukrainiennes, au centre d'un enjeu mondial de sécurité alimentaire, étaient cloués aux ports mercredi après que Moscou eut exigé des garanties de protection de la flotte russe dans le couloir de navigation dédié aux exportations, en pleine guerre contre l'Ukraine.

"Le couloir céréalier a besoin d'une protection fiable et à long terme", a réagi le président ukrainien Volodymyr Zelensky mardi soir dans son allocution quotidienne diffusée sur les réseaux sociaux.

"La Russie doit clairement comprendre qu'elle recevra une réponse mondiale sévère à toute mesure qui perturbe nos exportations alimentaires", a-t-il lancé. "C'est littéralement une question vitale pour des dizaines de mil-

lions de personnes".

La demande de "garanties" formulée par le président russe Vladimir Poutine lors d'entretiens mardi avec son homologue turc Recep Tayyip Erdogan, fait écho à des attaques de drones marins, non revendiquées à ce stade par l'Ukraine, qui ont frappé samedi des bâtiments de la flotte militaire russe dans la baie de Sebastopol, en touchant au moins un.

La Russie a lancé en retour lundi une vague de frappes massives de missiles de croisière sur Kiev et les infrastructures civiles du pays, et annoncé dès samedi se retirer de l'accord qui permettait l'exportation des millions de tonnes de céréales ukrainiennes via le Bosphore.

M. Erdogan, usant de ses liens préservés tant avec Moscou qu'avec Kiev pour se placer en garant avec l'ONU de l'accord de

juillet sur l'exportation des céréales ukrainiennes s'était dit "confiant" sur les chances de parvenir à une solution.

Mais le Kremlin a refroidi ces espoirs en annonçant de son côté que l'accord ne pourrait reprendre effet que si Kiev présentait des "garanties réelles (...)" que le corridor humanitaire ne sera pas utilisé à des fins militaires".

En conséquence, le Centre de coordination conjointe basé en Turquie et chargé de l'application de l'accord a annoncé mardi soir la suspension de tous les mouvements de cargos mercredi.

A l'unisson des alliés occidentaux et des Nations unies, le président français Emmanuel Macron a dénoncé mardi "une décision unilatérale de la Russie qui nuit de nouveau à la sécurité alimentaire mondiale".

La Russie avait mis en garde

lundi contre le "danger" qu'en-coureraient les cargos poursuivant sans son accord la navigation dans le couloir menant des ports ukrainiens au Bosphore, et vers la Méditerranée.

Le coordinateur de l'ONU, Amir Abdullah, avait souligné qu'aucun cargo civil ne devait "devenir une cible militaire, ni être retenu en otage". "L'alimentation doit passer", avait ajouté le responsable soudanais.

Sur le terrain militaire, alors que c'est au sud, dans la région de Kherson, que les forces russes attendent depuis des semaines le lancement d'une attaque ukrainienne massive, un début de contre-offensive ukrainienne se dessinait sur le front est, plus au nord, ont déclaré mardi à l'AFP des soldats engagés sur ce secteur.

"La tendance est bonne, effectivement de notre côté, la ligne de front a avancé vite et bien", a confirmé, depuis une position du village de Zarichne, un officier des forces spéciales de l'armée ukrainienne, au nom de code "Iva", en opération sur ce front.

A Kiev, après des frappes destructrices lundi, l'approvisionnement en eau et en électricité a été rétabli mardi, alors que près de 80% des habitants de la capitale s'étaient retrouvés sans eau et 350.000 foyers sans courant.

La Russie multiplie depuis début octobre les frappes de drones et de missiles contre les systèmes d'eau et d'électricité des villes ukrainiennes.

Selon l'armée ukrainienne, la Russie a lancé lundi 55 missiles de croisière, 22 missiles anti-aériens S-300 et des drones de combat pour une vague de frappes à travers le pays.

Alors que Moscou et Téhéran continuent de nier des livraisons de drones de combat iraniens à

l'armée russe, les Etats-Unis se sont dits mardi "préoccupés" par la potentielle livraison cette fois de missiles sol-sol iraniens.

Les autorités d'occupation russe de la région de Kherson, au sud, ont de leur côté annoncé de nouvelles évacuations, par milliers, d'habitants de cette zone vers l'est, après avoir transféré près de 70.000 personnes la semaine dernière. "J'ai décidé d'étendre la zone d'évacuation de 15 kilomètres à partir du Dniepr", a déclaré le gouverneur installé par Moscou à Kherson, Vladimir Saldo, dans une allocution publiée sur Telegram.

L'Ukraine dénonce ces évacuations comme une "déportation" des habitants.

Ailleurs sur le front, la présidence ukrainienne a rapporté des attaques russes de drones dans les régions de Poltava et Dnipropetrovsk, dans le centre du pays, et de missiles sur plusieurs autres localités.

Cinq civils ont été tués et neuf blessés en 24 heures en Ukraine, selon le chef adjoint de la présidence Kyrylo Tymoshenko.

A Bakhmout, l'un des points chauds mardi soir, les journalistes de l'AFP ont constaté des tirs d'artillerie alors que les combats pour cette ville sans grande valeur stratégique font rage depuis plus de quatre mois.

Accueillie sous les applaudissements au Web Summit de Lisbonne mardi soir, la Première dame d'Ukraine, Olena Zelenska, a accusé la Russie d'avoir "mis la technologie au service de la terreur". "Je crois que la technologie devrait être utilisée pour créer, sauver et aider les gens, et non pour détruire", a-t-elle lancé lors de la grand-messe annuelle de la tech en Europe.

## La Pologne construit une barrière à la frontière avec l'enclave russe de Kaliningrad

Le ministre polonais de la Défense a annoncé mercredi la construction d'une barrière le long de la frontière avec l'enclave russe de Kaliningrad, pour empêcher des passages illégaux de migrants, orchestrés, selon Varsovie, par la Russie.

La Pologne s'est déjà dotée d'une barrière physique et électronique le long de sa frontière avec le Bélarus, allié de la Russie, accusant le régime bélarusse de laisser venir

des migrants désireux de gagner l'Union européenne, ce que Minsk dément.

Suite au lancement des vols reliant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord avec Kaliningrad, "j'ai décidé d'agir en vue d'augmenter la sécurité à la frontière avec l'enclave de Kaliningrad. Nous commençons à y construire une barrière provisoire", a déclaré à la presse Mariusz Blaszczak.

Selon lui, la barrière sera composée de trois clôtures

parallèles de barbelées, hautes de 2,5 mètres et d'une largeur globale de 3 mètres, ainsi que d'équipements électroniques. Les travaux commencent "dès aujourd'hui", sur cette frontière terrestre longue de 210 kilomètres, a-t-il insisté.

Pour prévenir une crise migratoire que la Pologne considère comme "une guerre hybride" russe et bélarusse dirigée contre elle, Varsovie avait imposé en septembre 2021 une zone large d'environ

trois kilomètres et longue de plus de 400 kilomètres à sa frontière avec le Bélarus.

Cette zone était interdite à toute personne non résidente, y compris aux membres des ONG aidant les migrants et aux journalistes.

Depuis la levée de cette mesure en juillet dernier, il est toujours interdit d'approcher de moins de 200 mètres de cette frontière, protégée depuis par une barrière métallique haute de cinq mètres, en

train d'être équipée de caméras et de détecteurs de mouvement.

En dépit de la pratique courante de refoulements appliquée par la Pologne, une centaine de tentatives de passage illégal de la frontière polono-bélarusse, par des migrants originaires principalement du Moyen-Orient, sont signalés quotidiennement par les garde-frontières et les ONG opérant sur place.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & LOISIRS

|                             |        |                               |                       |                                |                         |                                |                           |
|-----------------------------|--------|-------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| SANS<br>EAU                 | RISQUÉ | EN<br>PRIME                   | GENDA-<br>RME         | CONIFÈRE<br>ANGOÏSSE           | FOULE<br>EN<br>DESORDRE | RETENU                         | MANQUE                    |
|                             |        |                               | RIGOLE<br>BASIQUE     |                                |                         |                                |                           |
| CIRCUL-<br>AIT EN<br>ITALIE |        |                               | QUARTIER<br>D'ELNE    | EN AOUT<br>ET TOUT<br>LE RESTE |                         | ABSCO-<br>NSE                  | ENSEÏG-<br>NE EN<br>VILLE |
|                             |        | ATTIRANT                      |                       |                                |                         |                                |                           |
| CUBE<br>RÉPON-<br>DANT      |        |                               |                       |                                | DÉCHET<br>AZOTÉ         |                                |                           |
| TRAVAIL<br>RÉMUNÉRÉ         |        | EN SOMME<br>TENIR<br>EN L'AIR |                       | DOGME                          |                         |                                | PRINCE<br>ARABE           |
|                             |        | ROULÉ<br>EN<br>ATTENTE        |                       | ARRÊTE<br>À<br>RABAT           | ZÉNITH                  | ARTICLE<br>COIFFEUR            |                           |
| ÉTAT<br>D'ASIE              |        |                               | TASSE<br>EN<br>ORBITE |                                |                         |                                | ROCHE<br>CREUSE           |
| REGAGNE                     |        |                               |                       |                                |                         | LETTRES<br>DE GIONO<br>EN ROND |                           |
|                             |        | ABOMINER                      |                       |                                |                         |                                |                           |
| SERÉIN<br>CHOISIR           | RADIUM | EN<br>SEPTEM-<br>BRE          | CHAMBRE<br>FROIDE     |                                |                         |                                | FIN<br>DE<br>VERBE        |
|                             |        |                               | POLLIE<br>À<br>GORGE  |                                |                         | CUBE                           |                           |
| RÉUNION<br>DE<br>CORPS      |        |                               |                       | GÉHENNE                        |                         |                                |                           |

Solution mots flechés d'hier

|         |       |      |      |      |      |
|---------|-------|------|------|------|------|
| APÈRE   | IRE   | RE   | RE   | ET   | URE  |
| ACÈRE   | ETA   | ET   | ARE  | ET   | ARE  |
| DISSOLU | ETES  | ETES | ETES | ETES | ETES |
| TUILE   | Z     | A    | PLIE | PLIE | PLIE |
| VERDI   | SE    | BIP  | BIP  | BIP  | BIP  |
| AE      | LINC  | EUL  | EUL  | EUL  | EUL  |
| DON     | LE    | OK   | OK   | OK   | OK   |
| ANT     | TI    | DRU  | AI   | AI   | AI   |
| ETETE   | ETETE | RALE | RALE | RALE | RALE |

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumen Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki  
**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Liberation@libe.ma  
**Téléphone:**  
0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
**E-mail:**  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gabs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Moubin  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
**Tél:** (0522) 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130/64

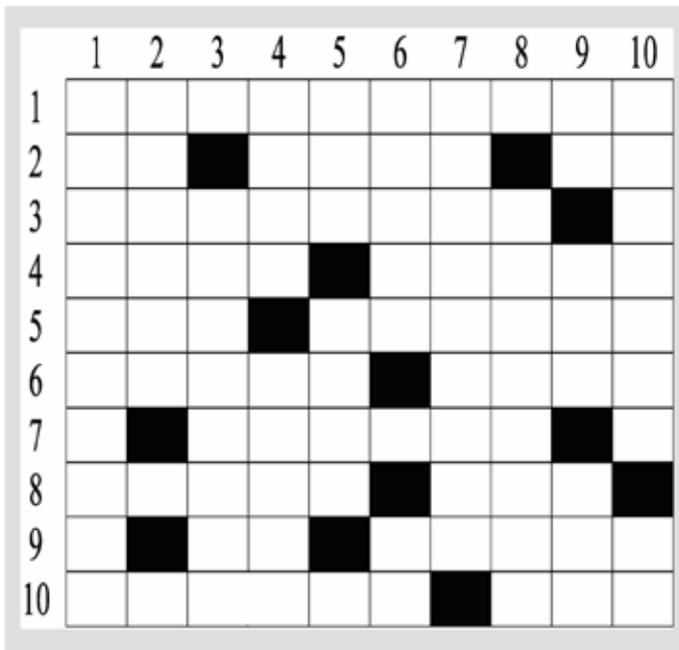
**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**OJB MAROC**  
2017  
www.ojb.ma

### Mots croisés



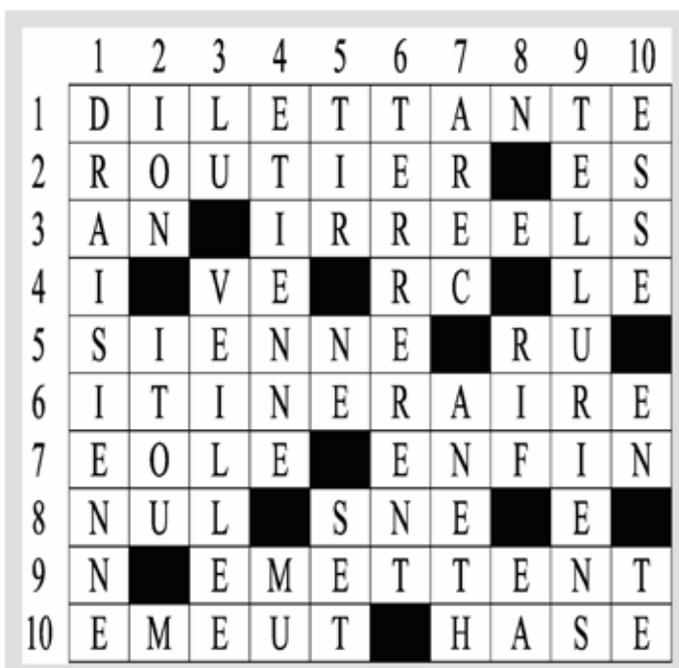
**HORIZONTALEMENT**

- 1- Précision
- 2- Eclot - Trainee - Qui n'est plus
- 3- Sans blague !
- 4- Vertèbre du cou - Toilette de femme
- 5- Possessif - Met en alerte
- 6- Suspensifs - Il court Rabat
- 7- Inspiratrice
- 8- Sorti de l'ouf - Possèdent
- 9- Décodé - Parmi
- 10- Mouches - Argile rouge

**VERTICALEMENT**

- 1- Mal de port
- 2- Roi de Perse
- 3- Sous le bras
- 4- Appels - Conduite d'eaux usées
- 5- Oncle à case - Enzymes
- 6- Bêvé - Fin de forme
- 7- Attrait
- 8- Courants furieux
- 9- Préposition - Union endormie - Classement
- 10- Maximal - Le andalou

### Solution mots croisés d'hier



### Grilles de sudoku

**Facile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| 5 |   |   |   | 2 | 1 |   |   |   |  |
| 3 | 9 | 6 |   | 7 | 1 |   |   |   |  |
| 4 |   | 1 |   |   | 3 | 6 | 9 |   |  |
|   | 8 |   |   |   |   | 5 |   |   |  |
| 1 | 5 | 2 |   |   |   | 7 | 4 | 6 |  |
|   |   | 3 |   |   |   |   | 8 |   |  |
|   | 3 | 9 | 1 |   |   | 2 |   | 8 |  |
|   |   |   | 8 | 6 |   | 3 | 5 | 9 |  |
|   |   | 5 | 3 |   |   |   |   | 1 |  |

**Moyen**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
|   |   | 1 | 5 |   |   |   | 8 |   |  |
| 2 |   |   | 7 |   | 3 |   | 9 | 5 |  |
|   | 3 | 4 |   | 2 |   |   |   |   |  |
|   |   |   |   |   | 8 |   | 5 | 9 |  |
|   | 7 |   |   |   |   |   |   | 3 |  |
| 1 | 4 |   | 3 |   |   |   |   |   |  |
|   |   |   |   | 8 |   | 3 | 4 |   |  |
| 8 | 2 |   | 4 |   | 6 |   |   | 1 |  |
|   | 1 |   |   | 5 | 9 |   |   |   |  |

**Difficile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
|   |   |   |   | 1 | 2 | 8 |   |   |  |
| 6 | 8 |   |   | 9 |   | 1 |   |   |  |
|   |   |   |   | 5 |   |   | 4 |   |  |
| 4 | 9 |   |   | 2 | 5 |   |   |   |  |
|   |   | 5 |   |   |   | 6 |   |   |  |
|   |   |   | 4 | 3 |   |   | 9 | 7 |  |
|   | 5 |   |   | 4 |   |   |   |   |  |
|   |   | 9 |   | 7 |   |   | 5 | 2 |  |
| 4 | 1 | 5 |   |   |   |   |   |   |  |

**Expert**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
|   |   | 5 |   | 6 |   |   |   |   |  |
| 1 |   |   |   | 7 | 2 |   | 5 | 4 |  |
| 2 |   |   |   |   | 8 |   |   |   |  |
|   | 3 |   |   |   |   |   | 2 |   |  |
|   | 5 |   |   |   |   |   |   | 9 |  |
|   |   | 8 |   |   |   |   |   | 1 |  |
|   |   |   | 5 |   |   |   |   | 9 |  |
| 3 | 7 |   | 9 | 4 |   |   |   | 6 |  |
|   |   |   | 6 |   |   | 7 |   |   |  |

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| 1 | 5 | 3 | 9 | 4 | 8 | 6 | 7 | 2 |  |
| 8 | 9 | 6 | 7 | 5 | 2 | 3 | 4 | 1 |  |
| 2 | 4 | 7 | 3 | 1 | 6 | 9 | 5 | 8 |  |
| 6 | 7 | 9 | 8 | 2 | 4 | 1 | 3 | 5 |  |
| 4 | 2 | 1 | 5 | 6 | 3 | 8 | 9 | 7 |  |
| 3 | 8 | 5 | 1 | 9 | 7 | 4 | 2 | 6 |  |
| 5 | 3 | 4 | 6 | 7 | 1 | 2 | 8 | 9 |  |
| 7 | 1 | 2 | 4 | 8 | 9 | 5 | 6 | 3 |  |
| 9 | 6 | 8 | 2 | 3 | 5 | 7 | 1 | 4 |  |

**Moyen**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| 2 | 5 | 4 | 8 | 7 | 3 | 9 | 1 | 6 |  |
| 6 | 8 | 9 | 1 | 2 | 4 | 5 | 3 | 7 |  |
| 7 | 1 | 3 | 6 | 9 | 5 | 2 | 4 | 8 |  |
| 1 | 4 | 5 | 2 | 8 | 6 | 7 | 9 | 3 |  |
| 9 | 2 | 8 | 7 | 3 | 1 | 4 | 6 | 5 |  |
| 3 | 6 | 7 | 4 | 5 | 9 | 8 | 2 | 1 |  |
| 5 | 7 | 6 | 9 | 1 | 2 | 3 | 8 | 4 |  |
| 4 | 3 | 2 | 5 | 6 | 8 | 1 | 7 | 9 |  |
| 8 | 9 | 1 | 3 | 4 | 7 | 6 | 5 | 2 |  |

**Difficile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| 5 | 6 | 1 | 9 | 3 | 4 | 7 | 8 | 2 |  |
| 4 | 7 | 2 | 1 | 6 | 8 | 3 | 5 | 9 |  |
| 8 | 3 | 9 | 7 | 2 | 5 | 4 | 1 | 6 |  |
| 7 | 9 | 4 | 6 | 5 | 2 | 8 | 3 | 1 |  |
| 3 | 2 | 5 | 8 | 9 | 1 | 6 | 4 | 7 |  |
| 1 | 8 | 6 | 4 | 7 | 3 | 2 | 9 | 5 |  |
| 2 | 5 | 8 | 3 | 1 | 7 | 9 | 6 | 4 |  |
| 9 | 4 | 7 | 5 | 8 | 6 | 1 | 2 | 3 |  |
| 6 | 1 | 3 | 2 | 4 | 9 | 5 | 7 | 8 |  |

**Expert**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| 3 | 1 | 4 | 7 | 6 | 5 | 9 | 2 | 8 |  |
| 7 | 2 | 6 | 4 | 9 | 8 | 3 | 5 | 1 |  |
| 8 | 5 | 9 | 3 | 2 | 1 | 6 | 7 | 4 |  |
| 1 | 7 | 2 | 8 | 3 | 9 | 5 | 4 | 6 |  |
| 5 | 9 | 3 | 6 | 7 | 4 | 1 | 8 | 2 |  |
| 4 | 6 | 8 | 5 | 1 | 2 | 7 | 9 | 3 |  |
| 6 | 8 | 1 | 2 | 5 | 7 | 4 | 3 | 9 |  |
| 9 | 4 | 5 | 1 | 8 | 3 | 2 | 6 | 7 |  |
| 2 | 3 | 7 | 9 | 4 | 6 | 8 | 1 | 5 |  |

# Economie

16,2% des entreprises sont dirigées par des femmes

La directrice exécutive de l'Observatoire marocain de la très petite et moyenne entreprise (OMTPME), Amal Idrissi, a indiqué, mardi à Casablanca, que seulement 16,2% des entreprises sont dirigées par des femmes.

S'exprimant lors d'un point de presse dédié à la présentation du rapport de l'OMTPME pour la période 2020-2021, Mme Idrissi, qui citait les résultats d'une étude sur l'entrepreneuriat féminin, réalisée par l'Observatoire, a précisé que cette part est plus élevée au niveau des "Activités de santé humaine et action sociale", de l'"Enseignement" et de la "Coiffure et soins de beauté" avec respectivement 40%, 30% et 23%, rapporte la MAP.

Selon elle, les données collectées auprès de ces organismes sont traitées avec des méthodes innovantes de Data Science et de Big Data qui ont permis la consolidation des bases de données et la constitution du premier répertoire des entreprises formelles et actives au Maroc, ainsi que de produire des indicateurs sur la quasi-exhaustivité des entreprises formelles au Maroc. Les résultats obtenus soulignent la baisse de l'activité économique généralisée à l'ensemble des régions du Royaume et à quasiment l'ensemble des secteurs d'activités avec un recul plus prononcé au niveau de certains secteurs tels que l'hébergement, la restauration et le transport, a-t-elle dit.

Aussi, Mme Idrissi a fait savoir que plusieurs secteurs économiques marocains ont fait montre d'une résilience face à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Elle a, à cet effet, cité le secteur de l'enseignement qui a connu une hausse de 15,6% de son chiffre d'affaires (CA) à fin 2021, ainsi que du secteur de la production et distribution d'eau, de l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution dont le CA à l'export a grimpé de 23,7% durant cette période.

En termes d'emploi, l'année 2021 a été marquée par un accroissement de 25,6% du secteur des laboratoires d'analyses médicales, de 22,4% des activités hospitalières et de 9,2% du commerce de gros de produits pharmaceutiques, a-t-elle précisé, faisant état d'une hausse de 7,7% du nombre d'emplois déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) en 2021, après un repli de 4,6% une année auparavant.

La période post-pandémique, a soutenu M. Idrissi, a été caractérisée par une reprise de l'activité économique de la très petite, petite et moyenne entreprise (TPME) et un retour à des niveaux quasi similaires à l'année 2019.

Le rapport annuel de l'OMTPME est le fruit d'une fédération des efforts des 12 membres de l'Observatoire, notamment ses fournisseurs de données, à savoir Bank Al-Maghrib, la DGI, la CNSS, l'OMPIC, le ministère de l'Industrie et Barid Al Maghrib.

## Le déficit commercial continue de se creuser en septembre



Le déficit commercial ne cesse de se creuser, alors que les exportations du secteur automobile ont atteint 77,7 milliards de dirhams (MMDH), correspondant au niveau le plus élevé sur les cinq dernières années.

En effet, selon les chiffres publiés par l'Office des changes, il s'est aggravé de 53,3% au titre des neuf premiers mois de cette année, atteignant ainsi 234,4 MMDH.

De ces données, il ressort que les importations ont atteint 552.347 MDH à fin septembre 2022 contre 384.218 MDH à fin septembre 2021, soit une hausse de 43,8% équivalant à +168.129 MDH.

Sur la même période, les exportations se sont accrues de 37,4%

(+86.570 MDH) pour se situer à 317.891 MDH à fin septembre 2022 contre 231.321 MDH une année auparavant.

Selon les explications de l'Office des changes contenues dans ses indicateurs mensuels des échanges extérieurs du mois de septembre 2022, la hausse des importations de biens est due à l'augmentation des achats de la totalité des groupes de produits.

Après analyse des données recueillies, il ressort que la facture énergétique a plus que doublé pour s'établir à 114.720 MDH à fin septembre 2022.

Et comme le relève l'organisme public de même source, « cette évolution est tributaire de l'accroissement des achats de l'ensemble des produits énergétiques, essentiellement ceux du gaz-oils et fuel-oils (+32.055 MDH) portés par la hausse des prix qui ont plus que doublé (10.173DH/T contre 4.806DH/T), et dans une moindre mesure par celle des quantités (+8,9%) », peut-on lire.

Après la forte croissance observée au niveau des achats de l'ammuniac (15.341 MDH contre 4.649 MDH), les importations des demi-produits ont pour leur part connu une hausse de 51,1%, a fait savoir l'Office des changes.

En accroissement de 52,5%, soit +23.108 MDH, les importations des produits alimentaires ont progressé suite à l'accroissement des approvisionnements en blé qui ont plus que doublé sous l'effet prix en hausse de 53%, d'après l'Office des changes faisant état d'une augmentation de

36,1% des quantités importées.

Il est à noter que les achats de l'orge ont connu également une hausse importante de +2.476 MDH (3.173MDH à fin septembre 2022 contre 697 MDH une année auparavant), a-t-il ajouté.

L'accroissement de 63,3% des importations des produits bruts à cette même période est intervenue après la hausse des achats des soufres bruts et non raffinés qui ont plus que doublé (+9.030MDH), a par ailleurs indiqué l'Office des changes.

À propos des ventes du secteur automobile enregistrées au titre des neuf premiers mois de l'année 2022, l'Office annonce qu'elles se sont établies à 77.681 MDH affichant un accroissement de 34,9% correspondant à +20.109 MDH.

Comme annoncé plus haut, les exportations de ce secteur ont ainsi atteint leur niveau le plus haut durant la même période au cours des cinq dernières années, a constaté l'Office précisant que cette hausse a concerné les ventes du segment de la construction (+56,2%) et celles du segment du câblage (+20,8%) alors que celles du segment de l'intérieur véhicules et sièges sont demeurées quasi stables.

Plus généralement, les exportations de biens se sont établies à 317.891 MDH à fin septembre dernier contre 231.321 MDH un an auparavant, soit une hausse de 37,4% ou +86.570 MDH.

Outre le secteur de l'automobile, cet accroissement a concerné les exportations de l'ensemble des secteurs dont ceux des phosphates et dérivés

et celui de l'agriculture et agroalimentaire. A noter que les ventes des phosphates et dérivés ont progressé de 66,6% pour atteindre 91.808 MDH à fin septembre 2022 contre 55.120 MDH à fin septembre 2021.

La raison de cette évolution : l'augmentation des exportations des engrais naturels et chimiques (+28.523 MDH) due à l'effet prix qui a doublé (8.749DH/T à fin septembre 2022 contre 4.330DH/T à fin septembre 2021) alors que les quantités exportées ont accusé une baisse de 10,3%.

Quant aux exportations du secteur agricole et agroalimentaire, elles se sont établies à 61.367 MDH à fin septembre 2022 contre 50.808 MDH au titre de la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 20,8% ou +10.559MDH.

D'après l'Office des changes, « cette évolution s'explique par la hausse simultanée des ventes de l'industrie alimentaire (+22,4% ou +6.108 MDH) et celles de l'agriculture, sylviculture et chasse (+18,5% ou +4.075 MDH) ».

Enfin, les exportations du textile et cuir ont bondi de 26,7% (+7.036 MDH) à fin septembre, suite principalement à la hausse des ventes des vêtements confectionnés (+28,8% ; +4.757MDH), des articles de bonneterie (+19,6% ; +1.043MDH) et des chaussures (+29,9% ; +589MDH), a-t-il indiqué précisant que la part de ce secteur dans le total des exportations s'est située à 10,5% contre 11,4% à fin septembre 2021.

Alain Bouthuy



Les exportations du secteur automobile à leur niveau le plus élevé depuis 5 ans, selon l'Office des changes

## EEP : La moyenne des délais de paiement à 36,6 jours à fin septembre

La moyenne des délais de paiement déclarés par l'ensemble des établissements et entreprises publics (EEP) a atteint 36,6 jours à fin septembre dernier, contre 39,4 jours à la même période de 2021, selon la Direction des entreprises publiques et de la privatisation (DEPP).

"Le ministère de l'Economie et des Finances a publié, le 1er novembre, les délais de paiement déclarés par les EEP

concernant le mois de septembre 2022 et ce, au niveau de la rubrique de l'Observatoire des délais de paiement sur le portail dudit ministère", indique la DEPP dans un avis. Cette publication à caractère trimestriel s'inscrit dans le cadre de la démarche progressive adoptée par le ministère depuis la première publication effectuée le 31 octobre 2019, rappelle la même source.

## Secteur non financier: Le crédit bancaire augmente de 5,6% en septembre

Le crédit bancaire au secteur non financier a augmenté de 5,6% en septembre, avec une hausse de la croissance des prêts aux sociétés privées à 9,4%, une atténuation de la baisse des crédits aux sociétés non financières publiques à 6,5% et la hausse des prêts aux ménages de 3,5%, indique Bank Al-Maghrib (BAM).

Par objet économique, l'évolution du crédit bancaire au secteur non financier fait ressortir une hausse de la progression des facilités de trésorerie de 17,6% après 15,4%, une atténuation de la baisse des crédits à l'équipement de 0,7% après 1,4%, et une quasi-stabilité de la croissance des crédits immobiliers et des

prêts à la consommation respectivement à 2,4% et à 3,2%, précise BAM dans ses indicateurs clés des statistiques monétaires pour le mois de septembre. 2022.

S'agissant des créances en souffrance, elles se sont accrues, en glissement annuel, de 4,8% après 5,3% et leur ratio au crédit a atteint 8,5% contre 8,7% en août, relève la même source.

En glissement mensuel, le crédit bancaire au secteur non financier a enregistré une hausse de 1,2%, reflétant principalement une progression des facilités de trésorerie de 3,5% et des crédits à l'équipement de 0,9%, les prêts immobiliers étant restés quasiment à leur niveau du mois précédent.

# Inauguration à Casablanca de l'usine Omega Textile Maroc

Le Groupe à capital 100% chinois "Omega Textile Maroc", spécialisé dans la confection de chaussettes et d'articles de lingerie, a inauguré, mardi à Casablanca, sa nouvelle unité de textile, en présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour.

Avec l'inauguration de cette nouvelle usine, fruit d'une convention signée en 2020 avec le ministère de tutelle, Omega Textile Maroc ambitionne de se positionner en tant que fabricant de produits finis intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur et s'adressant aux marchés local et international, notamment africain et américain, via l'emploi d'équipements de

production de dernière génération, rapporte la MAP.

A cette occasion, M. Mezzour a souligné que "ce nouvel investissement est porteur de développement et de performance pour l'industrie textile marocaine, permettant au Groupe de renforcer sa compétitivité et d'accroître son taux d'intégration", ajoutant que ce nouveau projet de délocalisation des activités du Groupe chinois vers le Maroc témoigne encore une fois de la compétitivité de la destination Maroc.

"Il y a 25 ans la Chine commençait à être l'usine du monde. Après avoir perdu une bonne partie de notre industrie textile (...) nous sommes aujourd'hui fiers de récupérer ces investissements qui symbolisent la renaissance de notre écosystème textile et son intégration", a dit le ministre, notant que ce "proof of concept" du Groupe démontre que les conditions actuelles sont très favorables pour l'investissement dans la filière nationale du textile.

Pour sa part, la présidente du Groupe, Emma Cai, est revenue sur les précédentes expériences "réussies" au Maroc à la faveur de sa "grande stabilité politique" et aux avantages que le pays offre aux investisseurs internationaux. "Nous avons scellé une convention d'investissement avec l'Etat marocain en pleine pandémie de Covid-19, et malgré celle-ci nous avons réussi à surmonter l'ensemble des difficultés grâce à la collaboration



effective de nos partenaires locaux", a-t-elle ajouté. La nouvelle unité fait l'objet d'un investissement de plus de 78 millions de dirhams (MDH), visant la création de 627 nouveaux emplois, dont 240 directs, et un chiffre d'affaires prévisionnel de 45 MDH à l'horizon 2024, a fait savoir Mme Cai, précisant que 60% de la des produits fabriqués seront destinés à l'export, notamment vers le marché américain.

Et d'ajouter que la première phase du projet a été l'installation d'un parc de machines hautement technologiques destinés à la fabrication de chaussettes, alors que la deuxième phase, elle, consistera à mettre en

place un ensemble d'équipements utilisant la technologie 4.0 pour la fabrication de divers articles de bonneterie, de maillots de bain et de lingerie. A ce jour, la société a réalisé 40% des objectifs fixés, a-t-elle indiqué.

"La particularité de cette usine est qu'elle est intégrée dans l'ensemble de la chaîne de valeur, - du tissu au produit fini - et utilise une technologie chinoise très avancée. L'idée est de développer d'autres produits de lingerie et de sous-vêtements à partir de cette nouvelle technologie à destination du marché local mais aussi pour promouvoir les exportations", a déclaré le directeur des industries du textile et

du cuir au ministère, Taha Ghazi.

Cet investissement confirme le positionnement du "Made in Morocco" et consacre sa compétitivité à l'échelle internationale, a-t-il dit, soulignant que l'inversement du flux d'investissement chinois vers le Maroc revêt beaucoup de symbolique et consolide davantage la plateforme textile marocaine.

Ce nouveau projet est le troisième investissement du Groupe chinois au Maroc qui dispose de deux autres unités industrielles à Settat, spécialisées respectivement dans la confection et dans la fabrication de chaussures sport et pantoufles.



La nouvelle unité chinoise fait l'objet d'un investissement de plus de 78 MDH et vise la création de 627 nouveaux emplois

# Energie électrique: La production nationale augmente de 2,9% à fin août

La production de l'énergie électrique au niveau national s'est renforcée de 2,9% au terme des huit premiers mois de 2022, après une hausse de 7,6% un an auparavant, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'Economie et des Finances.

Cette évolution est attribuable au raffermississement de la production de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) de 22,6% et de celle des énergies renouvelables relatives à la loi 13-09 (+8,6%), contre un recul de la production

de 3,2%, explique la DEPF dans sa note de conjoncture du mois d'octobre 2022.

Dans un contexte d'accroissement de l'énergie appelée nette de 5,8%, à fin août 2022, après +6,1% un an plus tôt, le volume de l'énergie importé a augmenté de 121,2% (après -5,5%), fait savoir la même source, ajoutant que le volume exporté a, toutefois, diminué de 29% (après +42,4%).

S'agissant de la consommation de l'énergie électrique, celle-ci s'est consolidée de 4,8% au terme des huit premiers mois de 2022, après une performance de +6,4%

une année plus tôt, tenant compte d'une augmentation des ventes de l'énergie destinée aux distributeurs de 4,7%, de celles de "très haute, haute et moyenne tension, hors distributeurs" de 5,7% et de celles destinées aux ménages de 3,8%, rapporte la MAP.

Comparée aux mêmes périodes de l'année pré-crise (2019), la croissance de la production de l'énergie électrique se poursuit, atteignant +3,7% à fin août 2022, au lieu de +3% à fin juin 2022, et +0,8% à fin août 2021. Cette évolution ascendante tient notamment à la progression croissante observée au titre des trois premiers trimestres de

2022, soit +5,4% au titre des deux premiers mois du 3ème trimestre de 2022, +4,2% au T2-2022 et +1,7% au T1-2022.

Cette même tendance est observée au niveau de la consommation de l'énergie électrique. En effet, cette consommation s'est accrue, comparativement aux mêmes périodes de 2019, de 7,9% à fin août, après +7,1% à fin juin 2022 et +3% à fin août 2021, faisant suite à une hausse de 10,2% au titre des deux premiers mois du troisième trimestre, de 9,8% au deuxième trimestre et de 4,3% au premier trimestre 2022.

Moussem d'Assilah

## Cérémonie en l'honneur des lauréats du Prix Buland Al-Haidari de la jeune poésie arabe

Une cérémonie en l'honneur de la poétesse égyptienne, Nehad Zaki, et du poète marocain, Omar Erraji, lauréats du Prix Buland Al-Haidari de la jeune poésie arabe, dans sa 7<sup>e</sup> édition, a été organisée, mardi à Assilah, en présence d'une constellation d'intellectuels et d'hommes de lettres.

S'exprimant lors de cette cérémonie, organisée dans le cadre de la 43<sup>e</sup> édition du Moussem culturel international d'Assilah, le secrétaire général de la Fondation du Forum d'Assilah, Mohamed Benaissa, a remercié les membres du jury pour les efforts déployés en matière de sélection des lauréats de ce prestigieux prix, notant que le grand poète irakien feu Buland Al-Haidari avait proposé avec insistance la création d'un prix pour les jeunes poètes arabes, afin de les encourager à s'adonner à la création littéraire.

Pour leur part, les membres du jury, présidé par l'académicien Charafidine Majdoulène, et composé des poètes et chercheurs Hmed Elshahawy, Sabah Eddebbi, Jamila Majri, Mohamed Ould Idoumou, Mokhles Sguillar, et Mohamed Benaissa, ont souligné que ce Prix vise à encourager les jeunes poètes, en particulier ceux qui sont au début de leur carrière créative, relevant qu'il a une symbolique particulière, puisqu'il porte le nom d'un grand poète arabe et est décerné dans le cadre d'un événement culturel de référence qui promeut la culture arabe. Ils ont affirmé que ce Prix, qui est une reconnaissance à la sensibilité poé-



tique des jeunes gagnants, contribue incontestablement à la promotion de la créativité littéraire et poétique, soulignant que les lauréats de cette édition se sont démarqués par leur écriture poétique créative.

De son côté, la poétesse Nehad Zaki s'est dite heureuse et fière de recevoir ce prix qui porte le nom d'un grand poète, notant qu'elle a beaucoup de choses en commun avec le regretté poète Buland Al-Haidari. Quant au poète Omar Erraji, il a affirmé que le Prix Buland Al-Haidari est bien plus qu'une simple récompense, car il offre l'opportunité de rencontrer un parterre d'intellectuels, d'hommes de lettres et de créateurs de différents horizons culturels, relevant que le Moussem d'Assilah

joue un rôle important dans la promotion de l'art et la culture et reflète l'image d'un Maroc pluriel et ouvert, qui connaît une réelle dynamique culturelle.

Née en 1987 au Caire, Nehad Zaki est une poétesse et écrivaine égyptienne. Ses écrits couvrent les arts, la littérature, la philosophie et les sciences humaines. Elle a fait de la critique cinématographique, avant de se consacrer pleinement au journalisme. Elle a publié dans divers médias en Egypte et dans le monde arabe des études et des articles liés à ses domaines d'intérêt. Ses poèmes sont publiés à partir de 2010 dans les journaux et magazines égyptiens. Concernant Omar Erraji, né en 1991 à Tan Tan, il appartient à la nouvelle génération de poètes. Il a reçu le prix de la

Fondation internationale de la Palestine pour la poésie, pour le meilleur recueil de poésie en Jordanie en 2012 et le Prix de la Fondation Abdulaziz Saud Al-Babtain pour le meilleur poème "catégorie jeunesse au Koweït en 2018".

Son premier recueil poétique, intitulé "Law Intasara Al Hob" (Si l'amour triomphe), a été publié en 2022, tandis que son 2<sup>e</sup> recueil intitulé "Chomous Tastariho Ala Rami" (Des soleils qui se reposent sur le sable) est en cours d'impression. Cette rencontre a été suivie par la cérémonie de signature du livre "Ar-rhla Al Maghribiya" (le voyage marocain) du romancier tunisien Hassouna Mosbahi, lauréat du 6<sup>e</sup> prix Mohamed Zefzaf pour le roman arabe.

L'auteur a écrit que son voyage au Maroc lui a donné l'envie de visiter à nouveau le pays, afin de rencontrer les artistes, les écrivains et les poètes dans les différentes villes du Royaume, puisque ces rencontres lui ouvriraient de larges horizons.

Cette édition du Moussem, qui se tient du 16 octobre au 05 novembre, sous le Haut Patronage de S.M le Roi Mohammed VI, à l'initiative de la Fondation du Forum d'Assilah, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (département de la Culture) et la commune d'Assilah, est marquée par l'organisation de sept colloques dans le cadre de la 36<sup>e</sup> édition de l'Université ouverte Al-Mutamid Ibn Abbad et d'activités artistiques et culturelles.

## "Chocolat chaud", un focus sur les conditions de travail des serveurs de café



La pièce théâtrale "Chocolat chaud" du réalisateur Bouselham Daïf a été présentée, lundi soir, à la Salle Bahnini à Rabat. L'œuvre humoristique qui plonge le public dans l'univers des serveurs de café et leurs conditions de travail a été interprétée à l'initiative de l'Association Ennoujoum pour le théâtre et le développement culturel, avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et en partenariat avec l'Institut supérieur d'art dramatique et d'animation culturelle.

Le film relate l'histoire de Nabila (Zaynab Ennajm) et Mourad (Rachid El Adouani), deux serveurs qui travaillent dans deux cafés du quartier. Les deux serveurs entretiennent une relation amoureuse et caressent le rêve d'émigrer à l'étranger pour assurer leur avenir.

Chacun des deux personnages prend la parole individuellement, ou sous forme d'un dialogue bilatéral, et raconte les événements et situations vécus dans l'exercice quotidien de son métier d'une manière qui rapproche le spectateur de l'univers du café.

Dans une déclaration à la MAP, le réalisateur de la pièce a indiqué que "Chocolat chaud" fait par-

tie du théâtre ouvert au public et tente de gratifier le spectateur en se basant sur des situations ironiques que le serveur vit au quotidien avec les clients du café.

M. Daïf a ajouté que la pièce tire sa particularité du fait qu'elle tourne à l'intérieur du café qui constitue un espace principal auquel les Marocains sont fortement associés.

Dans une déclaration similaire, l'artiste Zainab Enajem a considéré que la pièce braque les projecteurs sur le métier de serveur et les conditions de vie de cette catégorie, ajoutant qu'il s'agit de son premier travail après l'arrêt de ses activités artistiques pendant une période de maladie.

Pour sa part, l'acteur Rachid El Adouani a souligné l'importance de cette œuvre théâtrale pour lui, en ce sens qu'elle traite du métier de serveur qu'il a exercé auparavant. "Bien que ce métier soit très proche du citoyen marocain, beaucoup ignorent les conditions dans lesquelles vivent les serveurs", a-t-il déploré.

Selon les organisateurs, la pièce "Chocolat chaud" qui a fait un tabac auprès du public, a déjà été présentée à Meknès, El Hajeb, Ben Slimane et Mashraa Belkssiri.

# Le portail officiel du Festival international du film de Marrakech fait peau neuve

Le portail officiel du Festival international du film de Marrakech, dont la 19<sup>ème</sup> édition se tiendra du 11 au 19 novembre, a fait peau neuve avec une nouvelle plateforme digitale accessible via l'adresse [www.marrakech-festival.com](http://www.marrakech-festival.com).

La nouvelle plateforme digitale du festival permet de tout savoir sur la programmation et les temps forts de cette 19<sup>ème</sup> édition, ont indiqué les organisateurs. Disponible en arabe, en anglais et en français, le nouveau portail permet également au grand public et aux amoureux du septième art de se faire accréditer gratuitement, d'obtenir leur badge électronique en ligne et d'accéder ainsi aux différentes projections

et activités du festival. La 19<sup>ème</sup> édition du Festival international du film de Marrakech présentera 76 films en provenance de 33 pays, une série de conversations avec de grands noms du cinéma mondial et des hommages rendus à des personnalités du cinéma issues des quatre continents.

et activités du festival.

La 19<sup>ème</sup> édition du Festival international du film de Marrakech présentera 76 films en provenance de 33 pays, une série de conversations avec de grands noms du cinéma mondial et des hommages rendus à des personnalités du cinéma issues des quatre continents.



## Nouvelle édition du Festival international du cinéma et de la mer



La 9<sup>ème</sup> édition du Festival du cinéma et de la mer aura lieu du 9 au 13 novembre à Mirleft, dans la province de Sidi Ifni, ont annoncé, mardi, les organisateurs de cet événement.

Au menu de ce festival, qui vise à encourager la production cinématographique et à promouvoir le potentiel touristique de la province, figure la projection de plusieurs oeuvres cinématographiques, notamment des courts et longs-métrages ainsi que des documentaires représentant plus de vingt pays.

Des rencontres, des séminaires, des masters classes et des ateliers de formation dans les métiers du cinéma sont également au programme de cette édition qui sera organisée en coordination avec la direction régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, (Département de la culture) et l'Académie régionale de l'éducation et de la formation.

Une exposition artistique et culturelle baptisée "La mer est un espace de créativité et de développement" se tiendra le long du festival avec la participation d'artistes marocains et étrangers.

Le Festival international du cinéma et de la mer est organisé en partenariat avec le Centre cinématographique marocain (CCM), le Conseil communal de Mirleft, le Conseil régional de Guelmim-Oued Noun, et avec le concours de la préfecture de la province de Sidi Ifni.

### Bouillon de culture

#### Julie Powell

Julie Powell, écrivaine américaine qui avait accédé à une renommée internationale grâce à son blog et son livre culinaires inspirés du best-seller des années 1960 sur la cuisine française de la cheffe Julia Child, est morte d'une crise cardiaque à 49 ans, selon le New York Times mardi.

Citant son mari, le journal indique que Julie Powell est décédée le 26 octobre à son domicile, dans l'Etat de New York. Née et élevée à Austin, au Texas, elle travaille dans l'administration de la municipalité de New York, avant de lancer un blog qu'elle transforme en 2005 en livre à succès: "Julie and Julia: 365 Days, 524 Recipes, 1 Tiny Apartment Kitchen", traduit en français sous le titre "Julie et Julia: sexe, blog et boeuf bourguignon" (Seuil, 2008).

Sur un ton humoristique, Julie Powell commente et tente de réaliser les recettes de la célèbre cheffe cuisinière et animatrice de télévision californienne Julia Child (1912-2004), autrice en 1961 de l'immense best-seller "Mastering the Art of French Cooking" visant, à l'époque, à populariser la cuisine française auprès des femmes américaines.

Un film, "Julie & Julia" (2009), réalisé par Nora Ephron, a été directement adapté du livre de Julie Powell et de l'autobiographie de Julia Child ("My Life in France") pour en faire un portrait des deux femmes avec les actrices Amy Adams pour Julie Powell et Meryl Streep pour Julia Child.



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE  
DIRECTION  
REGIONALE  
MARRAKECH SAFI  
DELEGATION EL  
KELAA DES SRAGHNAS  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DES PRIX  
N°: 14/2022

Le jeudi 01 Décembre 2022 à 10 Heures du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale d'Elkelaa Des Sraghna,

à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour OBJET : ACHAT DES EQUIPEMENTS POUR LES CENTRES DE SANTE A LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA. LOT UNIQUE  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la province Elkelaa Des Sraghna.  
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000.00dhs (DIX MILLE DIRHAMS)  
Le cout de l'estimation du service fixé par le maître d'ouvrage est 450 000.00 dhs (QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS TTC)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au siège de la cellule de coordination des marchés précitée ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la cellule de coordination des marchés précitée ;  
- Soit déposer par voie électronique dans le portail

des marchés publics.  
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des

marchés à la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à Elkelaa des sraghna avant le 30/11/2022 à 10 h.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation  
N° 8609/PA

**Ministère de l'Équipement et de l'Eau**  
**Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la Logistique de Benslimane**  
**Délimitation du Domaine Public Maritime**  
**Au Plage Bouznika dans le presqu'île**  
\*\*\*\*\*  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par Arrêté N° 83/2022 en date du 04 octobre 2022 le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Benslimane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la délimitation du Domaine Public maritime dans le Site compris Presqu'île au plage de Bouznika, de la Borne B31b à la Borne B1112 Publie au bulletin officiel le 09 novembre 2022 sous le numero 5741.

L'enquête se déroulera au niveau de la Commune Bouznika, Préfecture des arrondissements de Benslimane, pendant 2 mois, du 15 Decembre 2022 au 15 fevrier 2023.

Durant l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé au commune de Bouznika.

N°8613/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale, du Patrimoine et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Casablanca - Settat  
Direction provinciale d'El-Jadida

**APPEL D'OFFRES AU « RABAIS OU A MAJORATION »**  
N° : 141/INV/2022 (En lot UNIQUE)

Le 30/11/2022 à 10 H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAIS OU A MAJORATION, ayant pour

| Objet   | Cautions provisoires                  | Estimation En Dirhams TTC   |
|---|---------------------------------------|---|
| TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION D'UN (1) ETABLISSEMENT SCOLAIRE: Lycée Collégial HALIMA SAADIA à la Commune Territoriale EL JADIDA, PROVINCE D'EL JADIDA | 15 000.00 DHS<br>Quinze Mille Dirhams | 1 056 480.00<br>Un million Cinquante Six Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dirhams |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale d'El Jadida, service des constructions, d'équipements et de patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

| Secteur | Qualifications exigées | Classes |
|---------|------------------------|---------|
| A       | A 5                    | 4       |

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°8610/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale, du Patrimoine et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Casablanca - Settat  
Direction provinciale d'El-Jadida

**APPEL D'OFFRES AU « RABAIS OU A MAJORATION »**  
N° : 161/INV/2022 (En lot UNIQUE)

Le 30/11/2022 à 12 H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAIS OU A MAJORATION, ayant pour:

| Objet  | Cautions provisoires                  | Estimation En Dirhams TTC  |
|--|---------------------------------------|--|
| TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE DEUX (2) ETABLISSEMENTS SCOLAIRES: ECOLE AL MANAR ET ECOLE IBN RACHIK KAYRAOUAN; RELEVANT DE LA COMMUNE TERRITORIALE D'EL JADIDA, PROVINCE EL JADIDA | 15 000.00 DHS<br>Quinze Mille Dirhams | 1 005 576.00 DHS<br>Un million Cinq Mille Cinq Cent Soixante Seize Dirhams |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale d'El Jadida, service des constructions, d'équipements et de patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

| Secteur | Qualifications exigées | Classes |
|---------|------------------------|---------|
| A       | A 5                    | 4       |

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°8612/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale, du Patrimoine et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Casablanca - Settat  
Direction provinciale d'El-Jadida

**APPEL D'OFFRES AU « RABAIS OU A MAJORATION »**  
N° : 151/INV/2022 (En lot UNIQUE)

Le 30/11/2022 à 11 H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAIS OU A MAJORATION, ayant pour objet:

| Objet   | Cautions provisoires                      | Estimation En Dirhams TTC  |
|---|---|--|
| TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE DEUX (2) ETABLISSEMENTS SCOLAIRES: ECOLE EL OUARDA À LA COMMUNE TERRITORIALE OULED FREJ, ET L'ECOLE LAMHARZA À LA COMMUNE TERRITORIALE CHAIRAT, PROVINCE D'EL JADIDA. | 25 000.00 DHS<br>Vingt Cinq Mille Dirhams | 1 435 968.00<br>Un million Quatre Cent Trente Cinq Mille Neuf Cent Soixante Huit Dirhams |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale d'El Jadida, service des constructions, d'équipements et de patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

| Secteur | Qualifications exigées | Classes |
|---------|------------------------|---------|
| A       | A 5                    | 4       |

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°8611/PA

**\* ENYDAS \***  
RC: 458169 CASA  
I. Aux termes du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03 octobre 2022

les Associés de la Société « ENYDAS S.A.R.L. » au capital de 200.000,00DH, dont le siège est à Casablanca, 8 RT RABAT ETG 4 NUM 30 RES LES JARDIN DE AIN SEBAA.

Est décidé :  
- Cession des parts Sociales, - 250 parts sociales appartenant à Mr ABDERRAZZAK ASMODI au profit de Mr. MOUNIR CHERKAOUL  
- 250 parts sociales appartenant à Mr MOHAMED ELAZZOUI au profit de Mr. MOUNIR CHERKAOUL  
- La modification corrélative des statuts,  
- Pouvoirs à donner.  
II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de

commerce de Casablanca le 31/10/2022 sous le N°843250.

N° 8614/PA

**\* FAYZ MATERIAUX \***  
I. Aux termes du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Septembre 2022, l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée « FAYZ MATERIAUX-SARLAU » au capital de 100.000,00 DH, dont le siège est à Casablanca, 75, BD 11 JANVIER 1er ETAGE APT N° 169 CASABLANCA, ont décidé :

- Transférer le siège social de Casablanca, 75, BD 11 JANVIER 1er ETAGE APT 169, à Casablanca, RESIDENCE DIYAR GHY ISMAIL IMM 16 NR 11 GH-A MEDIOUNA.
- Changement l'objet, comme suit :

\* ACHAT ET VENTE DE MATERIEL DE

CONSTRUCTION.

• Pouvoirs à donner  
II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 31/10/2022 sous le N°843251.

N° 8615/PA

**\* GLOBAL ELECTRO SYSTEME \***

I. Aux termes du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 Octobre 2022, l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée « GLOBAL ELECTRO SYSTEME-SARLAU » au capital de 100.000,00 DH, dont le siège est à Casablanca, NOUR 7 LOTISSEMENT NASMA 1 LOT N°3 ETGE 1, ont décidé :

- Transfert du siège social à l'adresse suivante : 363, RD MAGASIN LOTISSEMENT RAYAN SIDI MOUMEN

CASABLANCA.

• Pouvoirs à donner  
II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 31/10/2022 sous le N°844020.

N° 8616/PA

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 11/10/2022 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DÉNOMINATION: «OVALE MOTO » SARL.  
OBJET : COMMERCE ET

REPARATION DE MOTO-CYCLES

SIEGE SOCIAL: 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, ETAGE 2, APPT N°04, CASABLANCA.  
DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit:  
• MR SAID ERRAMY : 500 PARTS SOCIALES  
• MR SMAIL EL WAANABI : 500 PARTS SOCIALES  
TOTAL : 1000 PARTS SOCIALES  
ANNEE SOCIALE : Com-

mence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

GERANCE : La société est gérée par MR SAID ERRAMY et MR SMAIL EL WAANABI pour une durée illimitée.  
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25/10/2022 sous le N°843280 et la société a été immatriculée au RC sous le numéro 559811.

Pour Extrait et Mention LA GERANCE N° 8617/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BOULEMANE  
COMMUNE DE MISSOUR

**AVIS DE PUBLICATION DE L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Le Président du conseil de la commune de Missour porte à la connaissance du personnel remplissant les conditions requises, visées ci-dessous, que l'examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2022, aura lieu au siège de l'institut spécialisé de technologie appliquée de Missour.

| AVANCEMENT AU GRADE                      | CONDITIONS REQUISES (au moins 6 ans ancienneté par grade) | DATE D'EXAMEN | DERNIER DELAIS DE DEPOT DE CANDIDATURE | NBRES DE POSTES |
|--|---|---------------|--|-----------------|
| ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>ème</sup> GRADE | ADJOINT TECHNIQUE 3 <sup>ème</sup> GRADE                  | 26/11/2022    | 24/11/2022                             | 05              |

**N.B :** les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de la commune de Missour.

N°8619/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SAFI  
COMMUNE ELGOURAANI

**Avis d'Examen d'aptitude professionnelle**  
**Au titre de l'année : 2022**

La commune d'EL GOURAANI, Province de Safi organisera un examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2022 selon le tableau ci-dessous :

| Année | Grade en compétition                         | Conditions statutaires exigées   | Date et lieu des examens | Heure     | Nombre de postes | Dernier délai de dépôt des candidatures  |
|-------|--|--|--------------------------|-----------|------------------|--|
| 2022  | Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> grade     | 6 ans de service effectif au grade d'origine et cela jusqu'à la date de l'examen | 26 Novembre 2022         | 10 : 00 h | 01               | (15) quinze jours après la publication de la dite annonce dans le portail de l'emploi public |
|       | à la salle d'es réunions de la commune       |  |                          |           |                  |  |
|       | Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> grade |  |                          |           | 01               |  |

N°8618/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DE TAZA

**Avis d'appel d'Offres Ouvert N° 40/2022**

Le 29/11/2022 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix pour :

**Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de renforcement de la RN6 du PK320+200 au PK328+100 -Province de Taza.**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Taza.  
Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trois Mille Dirhams (3 000,00 DHS)**

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(213 240,00 DHS) Deux Cent Treize Mille Deux Cent Quarante Dirhams.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétariat de la DPÉE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Pour le dossier technique :**  
**Pour les laboratoires installés au Maroc**  
Les laboratoires devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant:

| ACTIVITE | Classe | Qualification         |
|----------|--------|-----------------------|
| CQ       | 3      | CQ 4<br>CQ 5<br>CQ 16 |

Pour les Laboratoires non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de consultation.

N°8620/PA

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Équipement et de l'Eau  
Direction Provinciale de l'Équipement du Transport  
Et de la Logistique de Casablanca

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°19/2022**

Le 29/11/2022 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique Casablanca sis à Bd Anoual DerbGhallee Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Travaux de Signalisation Verticale relatifs à la Fourniture et Pose des panneaux de signalisation et des dispositifs de sécurité de la RP3034 du PK2+200 au PK3+300 de la RP3015 du PK9+200 au PK13+500 et de la RP3020 du PK0+000 au PK1+000 – Province Méditerranéenne - Relevant de la DPETL de Casablanca.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport, de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **10 000DHS(Dix mille Dirhams).**  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1 011 720.00DHS TTC (Un million onze mille sept cent vingt Dirhams toutes taxes comprises)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbGhallee/Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivrée par les services du ministère de l'Équipement et de l'Eau à savoir :

| Secteur                                  | Qualification   | Classe |
|--|---|--------|
| X  | X2  | 2      |
| Signalisation et équipements de sécurité | Travaux de signalisation verticale et équipements de sécurité |        |

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation.

N°8621/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE D'INTÉRIEUR  
RÉGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA  
PROVINCE DE KHENIFRA  
COMMUNE AIT ISHAQ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 06/2022

Le 28 Novembre 2022 à 10h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune d'AIT ISHAQ, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de mise à niveau du centre AIT ISHAQ 3ème tranche (Rue lycée HASSAN LYOUSSEI, Route du collège EZAYTOUNA et école communautaire, Rue de la mosquée Nouveau Quartier, Rue de la mosquée Quartier ESSAADA, Rue EL MELLAHAY EL MASSIRA) commune AIT ISHAQ province KHENIFRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la commune AIT ISHAQ, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **55.000,00 Dhs** (Cinquante-cinq Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1 868 688,00 dhs** (Un million huit cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-huit Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du président de la commune d'AIT ISHAQ.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les déposer électroniquement dans le portail des marchés publics selon l'article 6 du décret n° 20.14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents doivent produire le certificat de qualification et de classification faisant ressortir : Selon le nouveau système :

| SECTEUR | QUALIFICATION | CLASSE MINIMALE |
|---------|---------------|-----------------|
| B       | B-1           | 4               |
| B       | B-6           | 4               |

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 10 du règlement de consultation.

N°8622/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
RÉGION SOUSS MASSA  
DÉLÉGATION PROVINCIALE DE TATA  
CHP TATA



المملكة المغربية  
وزارة الصحة والتنمية الاجتماعية  
جهة سوس ماسة  
السلطة الإقليمية بطنجة  
المركز الاستشفائي الإقليمي لتاتا

**AVIS MODIFICATIF N° 01 D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 03/2022/CHP/TATA  
(Séance publique)

Le 25/ 11/2022 à 10 h, au lieu de 22/11/2022, il sera procédé, dans la salle de réunion du Centre Hospitalier Provincial de TATA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: **L'ACHAT DE FONGIBLES AFFÉRENT AU LABORATOIRE ET A LA RADIOLOGIE POUR LE CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA EN 2 LOTS :**

- Lot N°1 : Achat de fongibles afférents au laboratoire.
- Lot N° 2 : Achat de fongibles afférents à la radiologie.

Le cautionnement provisoire est fixée à la somme de :

- Pour le lot N° 1 : **10 000,00** (Dix mille dhs)
- Pour le lot N° 2 : **10 000,00** (Dix mille dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le centre hospitalier provincial de TATA est fixée à la somme de :

**Pour Lot N° 1 :**

**Au minimum :** 160 740,72 dhs (Cent soixante mille sept cent quarante Dirhams soixante-douze Centimes)

**Au maximum :** 278 271,36 dhs (Deux cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-onze Dirhams trente-six Centimes)

**Pour Lot N° 2 :**

**Au minimum :** 210279,60 dhs (Deux cent dix mille deux cent soixante-dix-neuf Dirhams soixante Centimes)

**Au maximum :** 388429,26 dhs (Trois cent quatre-vingt-huit mille quatre cent vingt-neuf Dirhams vingt-six Centimes)

Au lieu de :

**Pour Lot N° 1 :**

**Au minimum :** 160 740,72 dhs (Cent soixante mille sept cent quarante Dirhams soixante-douze Centimes)

**Au maximum :** 388 510,56 dhs (Trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent dix Dirhams cinquante six Centimes)

**Pour Lot N° 2 :**

**Au minimum :** 210279,60 dhs (Deux cent dix mille deux cent soixante-dix-neuf Dirhams soixante Centimes)

**Au maximum :** 453161,64 dhs (Quatre cent cinquante-trois mille cent soixante et un Dirhams soixante-quatre Centimes)

N°8625/PA

AMEN KYOHO  
MAGASIN I BORDJ AGIO  
A BORDJ ALBAJAO A BORDJ  
MAGASIN KYOHO I BORDJ A BORDJ  
AGIO I BORDJ LA B  
AGIO ALBAJAO BORDJ



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأول والثانوي  
الأقسام التعليمية للتربية والتكوين  
مجلس تعليمي بوردج  
المديرية الإقليمية بوردج

**Avis d'appels d'offres ouvert**

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivants :

**Avis d'appels d'offres ouvert**  
**AU RABAIS OU MAJORATION**

| N° ADO           | OBJET   | CAUTION PROVISOIRE EN DHS                 | ESTIMATION EN DHS TTC  | DATE/HEURES OUVERTURE | Classification demandée                                  |
|------------------|---|---|--|-----------------------|--|
| 03/2022/INV-IFNI | TRAVAUX DE CONSTRUCTION QUATRE (4) SALLES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRALE AU LYCÉE QUALIFIANT LAKHASSAS COMMUNE LAKHASSAS, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF Guelmim Oued Noun   | 13 000,00 DHS (TREIZE MILLE DHS)          | <b>873 202,80</b><br>(HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE DEUX CENT DEUX DIRHAMS ET QUATRE-VINGTS CTS).                            | Le 28/11/2022 à 10h00 | [A2]5  |
| 04/2022/INV-IFNI | TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTÉRIEUR AU LYCÉE QUALIFIANT MELLEPT, COMMUNE MELLEPT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION DE GUELMIM-OUED NOUN.  | 80 000,00 Dh (QUATRE VINGT MILLE Dirhams) | <b>4 796 300,58 DH</b><br>(QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENTS DIRHAMS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES). | Le 28/11/2022 à 11h00 | [A2]3  |
| 05/2022/INV-IFNI | TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION ET DE BRANCHEMENT «AÉRO-SOUTERRAIN HTA à 22 KV 0/20 FT + DE L'INTERNAT DU LYCÉE COLLAGAL SIDI M'BAROUK, COMMUNE SIDI M'BAROUK, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI-AREF DE GUELMIM OUED NOUN  | 17 000,00 Dh (DIX-SEPT MILLE Dirhams)     | <b>1 111 298,48 DH</b><br>(UN MILLION CENT ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DIRHAMS ET QUARANTE-HUIT CTS).           | Le 28/11/2022 à 12h00 | 1/autorisation d'équipement «NT/RTT) délivrée par l'AREF |
| 06/2022/INV-IFNI | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 (QUATRE) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE AUX VILLAGES (SALLES SUIVANTS): 1. S/S ELBARAZOU EL AKADJ ALBAJA, COMMUNE ANFEG 2. S/S ELBARAZOU EL KADOU, COMMUNE ANFEG 3. S/S ELBARAZOU EL OUYALOU MOUSSA, COMMUNE ANFEG 4. S/S BEN TOUH EL OUBRAHE, COMMUNE BOUTROUHC, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION DE GUELMIM-OUED NOUN. | 14 000,00 Dh (QUATRE MILLE DIRHAMS).      | <b>959 940,00 DH</b><br>(NEUF CENT CINQUANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE ET 00 CTS). DIRHAMS                                 | Le 28/11/2022 à 13h00 | [A2]5  |

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics
- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)
- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles Du règlement de consultation

N°8623/PA

المملكة المغربية  
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 28/2022 /DPA/4/FIDA**  
(SEANCE PUBLIQUE)

L'An Deux Mille Vingt Deux Le Vingt Quatre Novembre à Dix Heures (24/11/2022 à 10 H), il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix pour la Réalisation des travaux d'aménagements hydro-agricoles de petite et moyenne hydraulique sur 3.5 Km prévus dans le cadre du Projet de Développement Rural des Montagnes de l'Atlas (PDRMA) de Beni Mellal.

**Périmètres de la commune Territoriale d'Aghbala, Province de Beni Mellal.**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré Du service support de la D.P.A, Rue de Safi Quartier Administratif Beni-Mellal, il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés public : <http://WWW.marchéspublics.gov.ma>;

- > Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **Vingt Cinq mille dirhams (25 000,00Dhs).**
- > L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: **Un million Cent Dix-Neuf mille Sept Cent Vingt dirhams (1 119 720,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (du 20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau des marchés de la DPA de Beni Mellal
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la Séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 Kadda 1435(4 septembre 2014).

Il est prévu une visite des lieux le : **14/ 11/2022 à Neuf heures** à partir du siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation. Les concurrents installés au Maroc doivent fournir en dossier technique une copie certifiée conforme à l'original des certificats d'agrément :

COPIE DE CERTIFIÉE CONFORME DE L'ANCIEN CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES ENTREPRISES

| Branche | Qualifications exigées | Classe |
|---------|------------------------|--------|
| 4       | 4-1                    | 4      |

OU COPIE CERTIFIÉE CONFORME DU NOUVEAU CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES ENTREPRISES

| Branche | Qualifications exigées | Classe |
|---------|------------------------|--------|
| 4       | 4-1                    | 4      |

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°8624/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION BENI MELLAL -  
KHENIFRA  
PROVINCE DE FQUIH  
BEN SALAH  
COMMUNE DE  
FQUIH BEN SALAH  
Avis d'Appel d'offres  
ouvert n°11 / 2022

Il sera procédé au bureau de Monsieur le président Conseil de commune de Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour affermage Aire olives de la commune au titre de l'année 2022, jusqu'au 28/02/2023, conformément au tableau détaillé ci dessous :

- Date d'ouverture des plis : 28/11/2022 à 12 h  
- Cautionnement provisoire : 20.000,00 dhs (vingt mille dhs)  
- Prix d'ouverture établie par maître d'ouvrage : 50000,00dhs (cinquante mille dhs).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à bureau de la régie des recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Décret n° 2.12.349 du 08Joumada I 1434 (20Mars2013) les articles 27 -29 et 31 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines disposi-

tions relatives à leur contrôle et à leur gestion . Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau regie de recette .  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité .  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture de plis .  
- soit les déposer par voie électronique et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le décret précité et l'article 3 de RC .  
N° 8630/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE EL KELAA  
DES SRAGHNA  
CONSEIL PROVINCIAL  
DGS/DDE/SM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRE DE PRIX  
N° 14/2022/BP

Le 06/12/2022 , à 11 h , il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 25

M3; SURELEVE DE 12M ; DESSERTANT DOUARS M'KARCHA; OULED RAHOU; AIT NACER ET OULED ALI RELEVANT DE LA COMMUNE TERRITORIALE OULED KHALLOUF.PROVINCE D'ELKALAA DES SRAGHNA le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00 DHS (TROIS Mille Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 165.558,00 (cent soixante cinq mille cinq cent cinquante HUIT dhs)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicesdes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkelaa des Sraghna  
2-soit renvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkelaa des Sraghna.  
3-soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit les renvoyer par voie électronique conformément

à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passa-

tion des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8631/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra  
Province de Béni- Mellal  
Secrétariat Général

**AVIS MODIFICATIF**

Concernant la consultation architecturale N° 02/CA/BG/2022, publiée aux journaux libération n° 9757 du 29-30/11/2022 et Risalat Al Oumma N° 12270 du 29-30/11/2022

Il est porté à la connaissance du public que la date de la visite des lieux de la consultation architecturale N° 02/CA-BG/2022 concernant : REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE POSTES DE COMMENCEMENTS RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL, est modifiée comme suit:

☛ visite des lieux, est prévue le 10/11/2022 à 10 Heures, rendez vous à la division des Equipements (D.E), à la wilaya. (Présence obligatoire).

Le reste sans changement

N°8626/PA



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Précolaire & des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Casablanca -Settat  
Direction Provinciale de Sidi Bennour

**Avis Rectificatif D'appel d'offres ouverts N° 10/SB/2022**

La Direction Provinciale du Ministère de l'MENPS de sidi Bennour, Porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres OUVERTS N°10/SB/2022 déjà publié dans le journal libération n° 9755paru le 27Octobre2022 à connu les modifications suivantes :

- L'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouverts N°10/SB/2022, aura Lieu au siège de L'AREF Casablanca-Settat Au lieu
- Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS de sidi Bennour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix

- Les Concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé au siège de L'AREF CASABLANCA-SETTAT au Bureau d'ordre (Angle Bd Sidi Abderrahman et Bd Ibn Sina BP 12365 Hay HASSANI).
  - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à L'AREF CASABLANCA-SETTAT à l'adresse précitée.
  - Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les déposer par voie électronique conformément à l'Arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

- Au lieu
- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des affaires administratives et financières, des Constructions, de l'Équipement et du Patrimoine relevant de la direction provinciale Bd DAKHLA Rue de Meknès, Sidi Bennour.
  - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
  - Soit les remettre au président de la commission d'Appels d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit envoyer leurs offres par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Le reste de l'avis ne contient aucune modification

N°8627/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BOULEMANE  
COMMUNE OULED ALI YOUSSEF

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° : 10/COAY/2022**

Le 29 Novembre 2022 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé en séance publique dans le bureau du président de la Commune d'Ouled Ali Youssef, à l'ouverture des plis relatifs aux Travaux de construction d'un barrage de déviation à Iyousaf Tsiwant Bas, Commune Ouled Ali Youssef -Province de Boulemane-

- Le maître d'ouvrage est Monsieur le Président de la Commune d'Ouled Ali Youssef.
- Le dossier d'appel d'offres peut :  
• Soit le retiré du service des marchés relevant du siège de la Commune.  
• Soit le téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le dossier d'appel d'offres peut :  
• Soit l'envoyer par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la Commune.  
• Soit le déposer contre récépissé au bureau de service technique.  
• Soit le remettre directement au président de la commission d'appel d'offres séance tenante et avant le commencement de l'ouverture des plis.  
• Soit par la soumission électronique à partir du portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles indiquées à l'article 6 du règlement de la consultation.
- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 27.000,00 Dirhams.
- Le montant de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à 902.400,00 Dhs TTC.

N°8628/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION BENI MELLAL - KHENIFRA  
PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH  
COMMUNE DE FQUIH BEN SALAH

**Avis d'Appel d'offres ouvert n°10 / 2022**

Il sera procédé au bureau de Monsieur le président Conseil de commune Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix , pour affermage du souk hebdomadaire et d'autres lieux de vente public de la commune au titre de l'année 2023 , jusqu'au 31/12/2023, conformément au tableau détaillé ci dessous :

| N° d'ordre | Nature   | Cautionnement provisoire                  | P rix d'ouverture établie par le maître d'ouvrage  | Date et lieu séance ouverture des plis |
|------------|--|---|--|--|
| 03         | Poids public   | 220 000,00 DH (Deux cent vingt mille dhs) | 2 200 000,00 dh (Deux million deux cent mille dhs) |  |
| 05         | Droit de stationnement des tentes au souk hebdomadaire   | 55 000,00 DH (Cinquante cinq mille dhs)   | 550. 000,00 dhs (Cinq cent cinquante mille dhs)    | 28 /11/2022<br>A 11 h                  |
| 09         | joutia saisonnières Etalagistes légumes et fruits en détaille et artisans au joutia et étalagistes à rue souk (chamal) | 5 000,00 DH (cinq mille dhs)              | 20 000,00 dhs (Vingt mille dhs)                    |  |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à bureau de la régie des recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n° 27 et 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 08Joumada I 1434 (20Mars2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion .

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau regie de recette .  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture de plis .  
- soit les déposer par voie électronique et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le décret précité et l'article 4 de règlement de consultation.

N°8629/PA

**MZ INDUSTRIE SABL  
CESSION DE PART  
RC N° :26017**

I- Selon la décision de l'assemblée unique de la société MZ INDUSTRIE SABL « il a été Décidé en date du 24/10/2022 ce qui suit :

- La Cession de trois cent quarante (340) parts sociales par Mr. MAZAOUIKI LARBI d'une valeur nominale de Cent dirhams chacune à Mr. M'HAMED ENNAJI -CIN MC186504
- La Cession de trois cent quarante (340) parts sociales par Mr. MAZAOUIKI LARBI d'une valeur nominale de Cent dirhams chacune à Mr. HALLOUMI RACHID - CIN BJ324349.
- La société est engagée envers les tiers par la signature conjointe des cogérants Mr. M'HAMED ENNAJI & Mr. HALLOUMI RACHID.
- La nomination de Mr. M'HAMED ENNAJI & Mr. HALLOUMI RACHID en tant que des nouveaux cogérants associés.
- L'Assemblée générale accepte La démission de Mr. MAZAOUIKI LARBI, en tant qu'ancien cogérant.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 01/11/2022 sous le N° 2147.

III- Le déclaration de modification de la dite société a été effectuée au niveau du registre du commerce, tribunal de premier instance MOHAMMEDIA le 01/11/2022 sous le numéro 2434 du registre chronologique.

N° 8634/PA

**OLA CLIM SABL AU  
RC N°28657  
CESSION DE PART**

I- Selon l'Assemblée générale extraordinaire en date du 21/09/2022, De La Société « OLA CLIM », et selon les clauses mentionnées sur les statuts il a été Décidé :

- La Cession de Trois cent trente (330) parts sociales de Mr. ENNAFAID LAKBIR d'une valeur nominale de Cent dirhams chacune à Mme. NOURTI KHADIJA
- Transformation de la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée « S.A.R.L » à une société à responsabilité limitée à associé unique « S.A.R.L A.U »
- Refont des statuts

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 18/10/2022 sous le N° 2033.

III- Le déclaration de modification de la dite société a été effectuée au niveau du registre du commerce, tribunal de premier instance MOHAMMEDIA le 18/10/2022 sous le numéro 2302 du registre chronologique.

N° 8635/PA

**FARAJI MINERALS –  
SARL -  
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/10/2022, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : FARAJI MINERALS  
Forme Juridique : SARL  
Objet : RECHERCHE MINIERE ET EXPLOITATION MINIERE, ACHAT ET VENTE DES MINERAUX.

Siège Social : APP 03 2EME ETG IMM MADRANE AV MED 5 BERKANE.

DUREE : 99 ans.  
Capital Social : Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :

- 334 Parts attribuées à ... Mr. FARAJI BARKOUSSI - 333Parts attribuées à... Mr. BRAHIM BOUTERFAS
- 333Parts attribuées à... Mr. MOHAMMED BOULAFARAH GERANCE :

\* Mr FARAJI BARKOUSSI, gérant de la Société.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Première Instance Berkane, le 01/11/2022 Sous le N° 576, RC N° 8783.

N° 8636/PA

FiduExpress  
Cabinet de Travaux  
Comptables, Juridiques  
& Fiscaux  
SERVICES DAMSSIRA  
SARL

Aux termes d'un acte SSP du 18/10/2022, les associés de la société décident ce qui suit :

- \* La cession de 500 Parts sociales de 100.00 dh chacune, de M. MOSTAKIM AZIZ au profit de M. DAOUDY MY LARBI,
- \* La transformation de la société de SARL à SARL A.U.

\* la Démission de M. MOSTAKIM AZIZ de la gérance et la nomination M. DAOUDY MY LARBI en qualité de gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera engagée par la signature sociale unique de M. DAOUDY MY LARBI.

Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Mohammedia le 02/11/2022 sous le N°2444.

N° 8637/PA

FiduExpress  
Cabinet de Travaux  
Comptables, Juridiques  
& Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 18/10/2022 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: HOMTS TRAVAUX S.A.R.L  
Siège Social: 271 RUE 17 HASSANIA 1 EL ALIA-MOHAMMEDIA.

Objet : ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS  
Capital Social : 100.000.00 DHS,

Cogérance : M. AIT SAID

**MOHAMED ET M.EL  
ATTAR HAMZA**  
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 01/11/2022 sous les N°2148 et 31743.

N° 8638/PA

\* GLOBALIE PRO\* SARL  
Aux termes du PV AGE en date du 07/10/2022, il a été décidé ce qui suit :

-Augmentation du capital social de 100.000.00 DHS à 300.000,00 DHS par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société au profit Mr EL MOKHTAR MOUNIR & Mr BAK-

**KOUCH ZAKARYA.**  
- Etablissement des statuts refondus (M.A.J).  
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 01/11/2022 sous le numéro 844261.  
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 8639/PA

ITISSALAT  
AL-MAGHRIB  
DIRECTION  
REGIONALE D'AGADIR  
AVIS DE  
CONSULTATION  
Le Directeur Régional d'Itissalat Al Maghrib Agadir recevra jusqu'au Mardi 22 Novembre à 16 heures dernier délai, au

bureau d'ordre de la Division Administrative et Financière, sise Avenue Hassan 1er, les offres relatives à :

Consultation Ouverte N°38/DRA/2022  
« Prestations de nettoyage, d'entretien, de jardinage et de désinfection des sites et véhicules de service d'Itissalat Al Maghrib relevant de la Direction Régionale d'IAM Agadir » :

- Lot n°1: Délégation Commerciale Agadir, DR siège et centres rattachés- Délégation Commerciale Taroudant
- Lot n°2 : Délégation Commerciale Guelmim – Délégation Commerciale Laâyoune

Les conditions de soumission ainsi que les modalités de participation sont consignées dans le cahier des charges.  
Les cahiers des charges sont disponibles à la Direction Régionale / Division Administrative et Financière /Service Achats et Logistique sise Avenue Hassan 1er Agadir.  
Tél : 05 28 22 30 40 / Fax : 05 28 22 14 14.  
L'examen des offres administratives et techniques en séance non publique.  
Les soumissionnaires retenus seront invités, par écrit pour assister à l'ouverture des plis financiers, en séance publique

N° 8640/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province et Kelaa des Saghna  
Conseil provincial el Kelaa des Saghna

**Avis d'examen d'aptitude  
Professionnel au titre de l'année 31/10/2022**

Le président du conseil provincial d'el kelaa des saghna organise le 04 Décembre 2022 examen d'aptitude professionnel au titre de l'année 2022 au profit des fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires pour accès à cet examen selon tableau ci-dessus.

| grade                 | GRADE D'ORIGINE                  | GRADE DE PROMOTION                | NMR | CONDITION D'EXAMEN                             |
|-----------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----|--|
| Adjoint administratif | Adjoint administratif 3ème grade | Adjoint administratif 2ème grade  | 1   | Ayant passé six ans de service dans leur grade |
|                       | Adjoint administratif 2ème grade | Adjoint administratif 1er grade   | 1   | Ayant passé six ans de service dans leur grade |
| Adjoint technique     | Adjoint technique 3ème grade     | Adjoint technique 2ème grade      | 2   | Ayant passé six ans de service dans leur grade |
|                       | Adjoint technique 2ème grade     | Adjoint technique 1er grade       | 2   | Ayant passé six ans de service dans leur grade |
|                       | Adjoint technique 1er grade      | Adjoint technique grade principal | 1   | Ayant passé six ans de service dans leur grade |

Chaque candidat remplissant les conditions réglementaires d'accès à cet examen doit déposer sa demande de candidature à la secrétariat de Mr le président avant le 26 Novembre 2022 date limite de dépôt des demandes de candidature. Les convocations désignant les programmes et lieux d'examen seront adressées aux candidats remplissant les conditions réglementaires.

N°8632/PA



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation région Guelmim Oued Noun, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

**« AU RABAIS OU A MAJORATION »**

| N°/00          | OBJET   | CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES EN DHS                   | QUALIFICATION                                  | ESTIMATIONS TTC EN DHS   | DATE ET HEURES D'OUVERTURE DES PLS |
|----------------|---|---|--|--|------------------------------------|
| 45/40/INV/2022 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (8) SALLES MULTIDISCIPLINAIRES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTANAREF GON                   | 40 000,00<br>Quarante Mille Dirhams et 00 Cts       | Secteur A /<br>Qualification A2 /<br>Classe 04 | 2 299 920,00 dhs<br>Deux Millions Deux Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Neuf Cent Vingt Dirhams, 00 Centimes | 25/11/2022<br>à<br>10 H 00 min     |
| 46/40/INV/2022 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) BLOCS SANITAIRES ET QUATRE (4) BIBLIOTHEQUES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTANAREF GON | 30 000,00<br>Trente Mille Dirhams et 00 Cts         | Secteur A /<br>Qualification A2 /<br>Classe 04 | 1 215 582,80 dhs<br>Un Million Deux Cent Quinze Mille Cinq Cent Deux Dirhams, 80 Centimes                    | 25/11/2022<br>à<br>11 H 00 min     |
| 47/40/INV/2022 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE REGIONALE DES RESSOURCES PRESCOLAIRES RELEVANT DP TANTANAREF GON  | 10 000,00<br>Dix Mille Dirhams et 00 Cts            | Secteur A /<br>Qualification A2 /<br>Classe 05 | 600 000,00 dhs<br>Six Cent Mille Dirhams, 00 Centimes  | 25/11/2022<br>à<br>12 H 00 min     |
| 48/40/INV/2022 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (7) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRES RELEVANT DE LA DP TANTANAREF GON   | 35 000,00 Dhs<br>Trente Cinq Mille Dirhams ; 00 cts | Secteur A /<br>Qualification A2 /<br>Classe 04 | 1 880 265,60 Dhs<br>Un Million Huit Cent Quatre-Vingt Mille Deux Cent Cinq Dirhams, 60 Centimes              | 25/11/2022<br>à<br>14 H 00 min     |

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation région Guelmim Oued Noun, ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation région Guelmim Oued Noun ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation

N°8633PA

**Constitution**  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/08/2022, il a été établi les statuts d'une société SARL-AU dont les caractères sont :  
Dénomination : «APPLICATION SERVICES» SARL-AU  
Siège social: COMP RES ANAS B7 2 10 APT13 BO BERKANE.  
Capital social : 50.000,00Dhs divisé en 500 parts sociales de 100 Dhs chacune attribués comme suit :  
Mme KERROUT KHA-DIJA: 50.000,00Dh.  
Durée: 99ans.  
Objet: DEVELOPPEMENT DES APPLICATIONS SERVICES - PARAMETRE ET MAINTENANCE DES SITES WEB ET APPLICATIONS.  
Gérance: La société sera gérée pour une durée indéterminée par Mme KERROUT KHADIJA.  
Le dépôt légal est effectué au tribunal de 1er Instance de Berkane le 28/09/2022 sous n° 522/2022.

N° 8641/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHOURIBGA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 10/BG/2022  
Le 29 / 11 / 2022 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offre Ouvert sur offres de prix, pour :  
ACHAT DE FOURNITURES POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
-Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dh)  
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-quatre Dirhams TTC (99 924,00 DH TTC).  
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
  - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
  - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef du Service de logistique relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 28 / 11 / 2022 à 10 heures  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 04 du règlement de consultation  
N° 8642/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHOURIBGA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 11/BG/2022

Le 29 / 11 / 2022 à 11 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offre Ouvert sur offres de prix, pour :  
ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPETERIE POUR LA PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
-Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dh)  
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Deux cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix dirhams et quinze centimes TTC (259 790,15 DH TTC).  
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres

au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans

le bureau du chef du Service de logistique relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 28 / 11 / 2022 à 11 heures  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation  
N° 8643/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE  
AGENCE URBAINE DE LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA



المملكة المغربية  
وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة  
الوكالة الحضرية لتعمير الساقية الحمراء

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS**  
SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé, en séance publique au siège de l'Agence Urbaine de Laayoune Sakia El Hamra à l'ouverture des plis afférents aux appels d'offres sur offres des prix relatifs aux prestations désignées ci après :

| Appel d'offres n° | Objet   | Cautionnement en Dhs | Montant de l'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage en Dhs TTC | Date d'ouverture des Plis | Heure d'ouverture des Plis |
|-------------------|---|----------------------|---|---------------------------|----------------------------|
| 01/2022           | Les prestations de gardiennage et de surveillance des locaux de l'Agence Urbaine de Laayoune Sakia El Hamra et de son antenne de Boujdour | 10 000,00            | 519 524,93  | 25-11-2022                | 09h30                      |
| 02/2022           | Les prestations de nettoyage des locaux de l'Agence Urbaine de Laayoune Sakia El Hamra et de son antenne de Boujdour                      | 5 000,00             | 209 873,66  | 25-11-2022                | 12h00                      |
| 03/2022           | Audit comptable et financier de l'Agence Urbaine de Laayoune Sakia El Hamra au titre des exercices clos 2022-2023-2024                    | 3 000,00             | 40 000,00   | 25-11-2022                | 15h00                      |

Les dossiers d'appel d'offres peut être retirés au Département Administratif et Financier de l'Agence Urbaine de Laayoune Sakia El Hamra sise à Avenue Mohamed VI - Laayoune, Tél : 0528 891812 - 0528 892555 / Fax 0528 891999, BP 800, il peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ou du site web de l'Agence Urbaine de Laayoune Sakia El Hamra : [www.aulaayoune.ma](http://www.aulaayoune.ma) (site du Maître d'ouvrage).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés de l'Agence Urbaine de Laayoune Sakia El Hamra, ainsi qu'aux dispositions des articles des règlements de consultation suivants : article n°4 (AO n°01/2022 et AO n°02/2022), et l'article n° 07 (AO n°03/2022).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs offres par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse de l'Agence Urbaine de Laayoune Sakia El Hamra précitée ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Département Administratif et Financier de l'Agence Urbaine de Laayoune Sakia El Hamra sise à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N°8644/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TETOUAN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° : 22/2022

Le **Mardi 29 novembre 2022 à 11h**, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **Travaux de dédoublement de la RN2 entre PK77+000 et PK87+000 ; Travaux de déplacement du réseau MT et BT entre Douar Achekrad et la commune Al hamra (Province de Tétouan)**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan. Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : **vingt cinq mille neuf cent (25 900,00) Dirhams**  
L'estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est : **Un million sept cent trente deux mille cinq cent quatre vingt quatre dirhams soixante dix huit centimes (1 732 584,78 DH TTC) toutes taxes comprises.**  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
Les concurrents sont tenus de produire la décision d'accréditation délivrée par l'ONEE-Branche Electricité pour les travaux de construction des réseaux lignes et postes MT-BT  
Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

| Activité               | Qualification   | Catégorie |
|------------------------|---|-----------|
| <b>J : Electricité</b> | <b>J.6 : Réalisation de réseaux électriques MT et transformation MT-BT et réseaux basse tension</b> | <b>3</b>  |

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 10 de règlement de la consultation.

N°8646/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TETOUAN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° : 21/2022

Le **Jeudi 01 décembre 2022 à 11 heures**, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **Travaux de reconstruction de deux ouvrages d'art aux PK64+800 et PK65+550 de la RN16 (Ex PK0+800 et PK1+550 de la RN13), préfecture de M'DIQ-FNIDEQ.**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan. Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : **Cinquante mille (50 000,00) Dirhams**  
L'estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est : **Trois millions trois cent soixante quatorze mille cent cinquante deux dirhams quatre-vingt-dix-huit centimes (3 374 152,98 DH TTC) toutes taxes comprises.**  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.  
Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau. Les qualifications exigées par cet appel d'offres sont les suivantes :

| Secteur                                    | Qualification                                      | classe   |
|--|--|----------|
| <b>D : Construction des Ouvrages d'art</b> | <b>D.1 : Ouvrages d'art courants en béton armé</b> | <b>3</b> |

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 10 de règlement de la consultation.

N°8645/PA

« COMODO TRAVEL »  
SARL AU CAPITAL DE  
300 000,00 DE DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL : Casablanca  
-N° 16, RUE 142, BD  
BAGHDAD, AIN  
CHOCK- RC 413507  
CESSION DES PARTS  
SOCIALES

Suivant PV en date du  
26/03/2022 les associés ont  
décidé :

- Cessions des parts sociales entre Messieurs TAHAR LASSOULI, OMAR LASSOULI et Messieurs OUDES AZIZ, OUDES ABDELALI
- Démission des gérants, Monsieur TAHAR LASSOULI et de Monsieur OMAR LASSOULI
- Nomination d'un nouveau gérant Monsieur OUDES AZIZ

- Modification des articles 6,7,15 des Statuts ;
  - Mise à jours des statuts
- Le dépôt légal au registre de commerce est effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 31/05/2022 sous N° 825923

N° 8650/PA

UNIVERSITÉ HASSAN II  
DE CASABLANCA

Présidence  
Avis d'appel d'offres  
ouvert N°241/UH2C/2022  
(Séance publique)

Le 25/11/2022 à 12h00, il sera procédé, à la salle de réunion au siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad - Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, en lot

unique, ayant pour objet :  
Travaux d'aménagement de locaux et espaces de l'École Normale Supérieure

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'assistance des marchés de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis 19 Rue Tarik bnou Ziad, Casablanca. Il peut aussi être téléchargé sur le portail des marchés de l'État www.marchespublics.gov.ma. Le montant du cautionnement provisoire est fixé 35 000,00 Dirhams

L'estimation du maître d'ouvrage du coût de la prestation est fixée 1 230295,50DH TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent :  
• Jusqu'au jour de l'ouverture des plis, déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du Service des affaires Économiques de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad - Casablanca ;

- Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ou-

verture des plis.  
• Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics .

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 10 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres. Une visite des lieux sera organisée le 14/11/2022 à 10h30 au site de l'École Normale Supérieure sis à Bd. Abdellah Ibrahim (Ex Km9, Route El Jadida, Rd point Azbane) Casablanca. N° 8651/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
D'OUARZAZATE  
COMMUNE  
D'OUARZAZATE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

N° : 19/SP/2022

Le 25 Novembre 2022 à dix heures (10 h), il sera procédé, au bureau du Président du Conseil Communal de Ouazazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Exploitation des parkings pour camions, voitures, motos et véhicules réguliers à la ville de Ouazazate.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (40.000,00 dhs) Quarante mille dirhams.

Le coût estimatif relatif à l'exploitation de ces parkings est fixé par le maître

d'ouvrage d'un montant de (320.000,00 DHS) Trois cent vingt mille dirhams TTC. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Bureau des marchés de la Commune de Ouazazate sis au Bd Mohamed V Ouazazate, Tél. / Fax : 05.24.88.24.30

Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique de portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, dépôt, ainsi

que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 349-12-02 du 08 jourmada 1434 ( 20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Commune de Ouazazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception

au bureau précité.  
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° : 2-12- 349 du 20 Mars 2013 précité, (Article 5 du Cahier des charges).

N° 8652/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE GUERCIF  
CAIDAT DE BERKINE  
COMMUNE DE BARKINE

Avis d'examen d'aptitude professionnelle  
AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Le président de la commune de Barkine organise le 10/12/2022 Au siège de la commune de Barkine l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade suivant:

| Grade actuel  | Grade d'avancement                                    | Nombre de Poste | Conditions demandées   | Date d'examen d'aptitude professionnelle |
|---|---|-----------------|--|--|
| Administrateur adjoint de ministère de l'intérieur échelle 10 | Administrateur de ministère de l'intérieur échelle 11 | 01              | Six ans d'ancienneté en grades actuels à la date de l'examen écrit | 10/12/2022                               |
| Adjoint Administratif 2- grade échelle 7                      | Adjoint Administratif 1- grade échelle 8              | 01              |  |  |
| Adjoint Administratif 3- grade échelle 6                      | Adjoint Administratif 2- grade échelle 7              | 01              |  |  |
| Adjoint Technique 3- grade échelle 6                          | Adjoint Technique 2- grade échelle 7                  | 02              |  |  |

Le dossier de participation à l'examen doit contenir les pièces suivantes :

- demande de participation à l'examen.
- une photocopie de l'arrêté de nomination en grade.
- une photocopie de l'arrêté de la dernière situation.

Les dossiers de candidature doivent être adressés au bureau d'ordre de la commune de Barkine avant le : 01/12/2022. Date limite de dépôt de candidatures.

N°8649/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Préscollaire, et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
Direction Provinciale de Marrakech

**APPELS D'OFFRES**  
**SUR OFFRES DES PRIX N°17/FDR/MR/2022**  
(Séance publique)

Le 25/11/2022 à 10H00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet de l'appel d'offre: L'exécution des études techniques et suivi des travaux de construction de sept (07) bibliothèques, quatre (04) salles d'enseignement et quatre (04) salles d'informatique aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech, en deux lots séparés.

Lot N°01: L'exécution des études techniques et suivi des travaux de construction de sept (07) bibliothèques aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech.

Lot N°02: L'exécution des études techniques et suivi des travaux de construction de quatre (04) salles d'enseignement et quatre (04) salles d'informatique aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État «www.marchespublics.gov.ma».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

| Lot N° | Montant du cautionnement Provisoire |                   | Montant de l'Estimation des études en dhs TTC |                        |
|--------|-------------------------------------|-------------------|---|------------------------|
|        | En chiffre                          | En lettre         | En chiffre                                    | En lettre              |
| 1      | 600.00                              | Six cents dirhams | 40 000.00                                     | Quarante mille dirhams |
| 2      | 600.00                              | Six cents dirhams | 40 000.00                                     | Quarante mille dirhams |

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Jourmada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°1982-21 du 9 jourmada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pénales, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'État «www.marchespublics.gov.ma».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Toute fois le dossier technique doit comprendre :

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;
- Domaine d'activité exigé :
  - \* D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
  - \* D15 : courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
  - \* D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N°8647/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Préscollaire, et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
Direction Provinciale de Marrakech

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX N°18/FDR/MR/2022**  
(Séance publique)

Le 25/11/2022 à 11H00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFM-S, avenue Jnane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ayant pour objet: Le contrôle technique et suivi des travaux de construction de sept (07) bibliothèques, quatre (04) salles d'enseignement et quatre (04) salles d'informatique aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech, en deux lots séparés.

\* Lot N°1: Le contrôle technique et suivi des travaux de construction de sept (07) bibliothèques aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech.

\* Lot N°2: Le contrôle technique et suivi des travaux de construction de quatre (04) salles d'enseignement et quatre (04) salles d'informatique aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la Direction Provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit:

| Lot N° | Montant du cautionnement provisoire |                                | Montant de l'Estimation des études en dhs TTC |                      |
|--------|-------------------------------------|--------------------------------|---|----------------------|
|        | En chiffre                          | En lettre                      | En chiffre                                    | En lettre            |
| 1      | 450.00                              | Quatre cents cinquante dirhams | 30 000.00                                     | Trente mille dirhams |
| 2      | 450.00                              | Quatre cents cinquante dirhams | 30 000.00                                     | Trente mille dirhams |

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Jourmada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer électroniquement via le portail des marchés de l'État « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°8648/PA

**ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER**  
PRIMAPEC "S.A.R.L AU"

Constitution  
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 17/10/2022. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DÉNOMINATION: PRIMAPEC "S.A.R.L AU"  
OBJET : NEGOCIANT, INSTALLATIONS ELECTRIQUES  
LE SIEGE : CASABLANCA, 217 BD BRAHIM ROUDANI RES AL FATH ETG 1 N 3  
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:

Mme IMANE FAHIM...  
... 1000,00 Parts  
Soit un total de 1000,00 Parts  
GERANCE : La société est gérée par Mme IMANE FAHIM  
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca. RC N°559861.

Pour extrait et mention  
**N° 8654/PA**

Sté: « PARTPROGRESS »

• Dénomination : «PART-PROGRESS»  
• Forme juridique : « SARL AU »  
• Objet Social : INFORMATIQUE (PROGRAMMEUR, ANALYSTE, CONCEPTEUR EN...)  
• Siège social : 16, Rue Jilali Al Oraibi, 8ème Etage, N° 18 - Casablanca  
• Durée : 99 ans  
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 DHS chacune, réparties comme suit :  
• ALOUADI Yassine : 1000 parts.  
• Gérance : ALOUADI Yassine.  
• Dépôt légal est effectué auprès T.C à Casablanca, le 31/10/2022 Sous le numéro du RC N° : 560567.  
**N° 8655/PA**

**SOCIETE « BAB EL-ALIA »**

• Dénomination : «BAB EL-ALIA»  
• Forme juridique : « SARL AU »  
• Objet: Services et Produits Nécessaires au Restaurant (Exploitant de) et d'un salon de thé.  
• Siège social: Rés. El Alia, Magasin N°28 RDC, Imm N°38, Sidi Hajaj O.H - Mediouana - Casablanca.  
• Durée: 99 ans  
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts sociales de 100 DHS chacune, réparties comme suit:  
• EL HARRAK Youssef : 1000,00 Parts  
• Gérance : EL HARRAK Youssef.  
• Dépôt légal est effectué auprès du TC de Casablanca le 19/10/2022 Sous le numéro : RC N° : 559087.  
**N° 8656/PA**

**FIDCONSEIL SARL AU**  
61, AVENUE LALLA YACOUT N°85 ETG 2 CASABLANCA

« SARL AU »  
RC N°358475  
IF N°18818879  
Approbation du transfert du siège social  
I - Au terme du Procès-Verbal de l'Assemblée générale extra-ordinaire enregistré à Casablanca en date du 16/09/2022, l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée d'associé unique «PETRO BLANCA SARL AU» au capital de 30 000,00 Dirhams ayant son siège social au 61, AVENUE LALLA YACOUT N°85 ETG 2 CASABLANCA, a décidé ce qui suit :

L'associé unique décide de prendre acte du transfert du siège social du : 61, AVENUE LALLA YACOUT N°85 ETG 2 CASABLANCA  
à la nouvelle adresse : LOT N°LS1 PARC INDUSTRIEL ECOPARC BERRECHID.

II - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de lère instance de Berrechid le 28/10/2022, sous le numéro 1107 et immatriculé au registre du commerce sous le n°17219.  
**N° 8657/PA**

**FIDCONSEIL SARL AU**  
61, AVENUE LALLA YACOUT N°85 ETG 2 CASABLANCA

CESSION DE PARTS « EXTRAT TEXTILE SARL AU »  
RC N°396977  
IF N°25067306  
Approbation de la cession de parts sociales  
I - Au terme du Procès-Verbal de l'Assemblée générale extra-ordinaire enregistré à Casablanca en date du 05/09/2022, les associés de la Société à Responsabilité Limitée d'associé unique, « EXTRAT TEXTILE » au capital de 100 000,00 Dirhams ayant son siège social au 13, RUE AHMED EL MAJAJATI, RES LES ALPES, 1er ETG N°8 MAARIF CASABLANCA, ont décidé ce qui suit :

- L'approbation de la cession de parts sociales réalisée par Mr LEMDECHECH MOHAMED de 400 parts sociales au profit de Mme BOUAOUDA LINA, et entre Mr LEMDECHECH MOHAMED de 400 parts sociales au profit de Mr BOUAOUDA RACHID.  
- La nomination de Mr LEMDECHECH MOHAMED, Mme BOUAOUDA LINA et Mr BOUAOUDA RACHID, gérants de la société pour une durée indéterminée.  
La société sera valablement engagée vis à vis de tous autres tiers par la signature de l'un des gérants ci-dessus nommés  
- La transformation de la société en société à responsabilité limitée.  
II - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 25/10/2022 sous le

N°842935. **N° 8658/PA**

**«FICASUD» S.A.R.L.**  
61, Rue Yougoslavie, Passage Ghandouri, Bloc F n° 7 Guéliz Marrakech

Tel : 05 24 44 77 29 \*  
05 24 42 32 81  
Fax : 05 24 44 76 77  
«CHARAI SERVICES» SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIEE UNIQUE  
RYAD CHARAI AU CAPITAL SOCIAL DE 265.000,00 DH  
SIEGE SOCIAL : N° 62, DIOUR JDAD ZAOUIA ABBASSIA MARRAKECH

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire datée du 31/08/2022, il a été décidé :

- D'ouvrir un établissement annexé à la société "CHARAI SERVICES" S.A.R.L AU sis à : N° 61, DIOUR JDAD, ZAOUIA ABBASSIA MEDINA MARRAKECH ;
  - Questions diverses
- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech, le 31/10/2022, sous le n° 140929.  
Pour extrait et mention  
**N° 8659/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA PÊCHE MARITIME DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 29/2022/DPA/4/SAHA (SEANCE PUBLIQUE)  
Le Vingt Cinq Novembre l'an Deux Mille Vingt Deux à Dix heures (25/11/2022 à 10 H), il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Béni Mellal, à l'ouverture des plis relative à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix concernant : Assistance Technique pour la réalisation des travaux d'aménagement hydro agricole, revêtement du réseau d'irrigation et confection ouvrages d'art dans le cadre du projet de développement durable des systèmes de production et création d'emploi à la Commune Territoriale de Tanougha province de Béni Mellal.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Support (Bureau des Marchés) de la D.P.A Rue de Safi Quartier Administratif Béni Mellal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : Sept Mille Dirhams (7 000,00 DHS)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le

maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Cinquante Neuf Mille Deux Cent Dirhams et 00 centimes (259 200.00 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DPA de Béni Mellal.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer, par la voie électronique sur le portail des marchés publics: <https://www.marchespublics.gov.ma>
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la Séance, et avant l'ouverture.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation "Pour les entreprises installées au Maroc chaque concurrent doit fournir une copie légalisée du certificat d'agrément dans le domaine D9.

\* Pour les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.  
**N° 8660/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
DE L'INTERIEUR PROVINCE RHAMNA COMMUNE DE BENGUERIR

**DIVISION DES A.A.F**  
SERVICE RF  
N°1885/2022  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°15/2022

Lundi 28 NOVEMBRE 2022 à 12h30 sera procédé au siège de la commune de BENGUERIR (salle des Réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert N° 15/2022 pour :  
"L'AFFERMAGE DES PARKINGS DE LA VILLE DE BEN GUERIR AU TITRE DE L'EXERCICE 2023" DU 01/01/2023 AU 31/12/2023  
LE COUT ESTIMATIF EST DE 60.000,00 DH (SOIXANTE MILLE DIRHAMS)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des R.F, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau d'ordre de la commune.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des Marchés publics. Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces conformes à celles prévues aux articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics ainsi que certaines règles relatives à

leur gestion et à leur contrôle à savoir :  
I - DOSSIER ADMINISTRATIF :  
- Déclaration sur l'honneur

- Caution bancaire provisoire d'une somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00DH).
- La ou les pièces justificatives les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du Concurrent.
- L'attestation Fiscale ou une copie délivrée depuis moins d'un an par l'administration Compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale Régulière.
- L'attestation ou copie délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le Concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.
- Copie de cahiers des charges (CPS) signé et paraphé.
- Copie du règlement de consultation signé et paraphé.
- Copie conforme de C.I.N
- II - DOSSIER TECHNIQUE :  
- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent
- Témoignage de connaissance réel des Parkings de la ville de Ben Guérir.
- Engagement de se conformer à la décision de la présidente de la commune de Ben Guérir en cas de recours à la prolongation du contrat de bail des parkings de Ben Guérir.
- III-DOSSIER FINANCIER:  
- Acted'engagement du concurrent.  
**N° 8661/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TALIOUINANT  
PACHALIK DE TALIOUINE  
COMMUNE TALIOUINE

## Avis

### D'examen d'Aptitude Professionnelle au titre de l'année 2022

Le Président du Conseil Communal de Taliouine, déclare que la Commune organisera l'Examen d'Aptitude Professionnelle pour l'accès aux grades suivants selon le tableau ci-dessous :

| les grades consacrés à l'examen            | Les conditions requises pour participer à l'examen                     | Nombre des postes  | La date limite du dépôt des candidatures au bureau d'ordre | Date de l'examen | Heures                 |
|--|--|--|--|------------------|------------------------|
| Rédacteur 2ème grade échelle 10            | Au moins 6 ans d'ancienneté dans le grade actuelle au 25 novembre 2022 | Les nombres des postes à occuper est fixé à la limite de 13% pour chaque grade | 17/11/2022   | 26/11/2022       | Du 9 :00<br>A 12 :00   |
| Adjoint Administratif 2ème grade échelle 7 |  |  |  |                  | Du 14 : 30<br>A 17 :30 |
| Adjoint technique 2ème grade échelle 7     |  |  |  |                  |                        |

L'Examen aura lieu au siège de la Commune de Taliouine.

**- CONDITIONS DU CANDIDATURE :**

- Pour accès aux grades ci-dessus : l'examen est ouvert aux fonctionnaires de la dite commune ayant 06 ans d'ancienneté.
- Dernier délai du dépôt des demandes de candidatures est le : 17/11/2022 .

**N°8653/PA**

«FICASUD» S.A.R.L.  
61, Rue Yougoslavie,  
Passage Ghandouri  
Bloc F n° 7 Guéliz  
Marrakech  
Tel: 05 24 44 77 29 \*  
05 24 42 32 81  
Fax : 05 24 44 76 77  
«CHARAI SERVICES»  
SOCIETE  
A RESPONSABILITE  
LIMITEE D'ASSOCIEE  
UNIQUE  
RYAD CHARAI  
AU CAPITAL SOCIAL  
DE 265.000,00 DH  
SIEGE SOCIAL : N° 62,  
DIOUR JDAD ZAOUIA  
ABBASSIA  
MARRAKECH  
Aux termes de l'assemblée  
générale extraordinaire  
datée du 30/08/2022, il a  
été décidé :  
- De donner l'enseigne  
RYAD CHARAI à la société  
CHARAI SERVICES SARL  
AU ;  
- Questions diverses.  
Le dépôt légal a été effec-  
tué au greffe du Tribunal  
de Commerce de Marrakech,  
le 31/10/2022, sous le  
n° 140927.

Pour extrait et mention  
N° 8662/PA

**BOBOPLAST  
AVIS DE  
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte  
sous seing privé en date  
du 23/09/2021, il a été  
établi les statuts d'une so-  
ciété à SARL AU dont les  
caractéristiques sont les  
suivantes :  
Dénomination : « BOBO-  
PALST » SARL AU  
Objet social : Industrie de  
plastique ; recyclage du  
plastique ; Transport de  
marchandises au tiers ;  
Commercialisation et la  
production de tous pro-  
duits se rattachant à l'acti-  
vité ; Import-Export ; la  
prise, l'acquisition, la loca-  
tion, l'étude, l'achat,  
l'échange, l'exploitation, la  
vente ou la cession de tous  
procédé, brevet, marque et  
modèle concernant l'objet  
précité ; Ryclage et traite-  
ment tous types de déchets  
; Négoce ; Travaux de  
construction divers...  
Siège social : 96 BD  
D'ANFA ETAGE 9 APPRT  
N°91 RESIDENCE LE  
PRINTEMPS D'ANFA  
CASABLANCA.  
Durée : 99 ans  
Capital social : Cent mille  
(100 000,00) dirhams  
Année sociale : l'année so-  
ciale commence le 01 / 01  
et finit le 31/12 Gérance :  
Mr ALFATOUAKI ABDEL-  
RHANI, titulaire de la CIN  
N°EC16709  
Le dépôt légal a été effec-  
tué au Tribunal de com-  
merce de Casablanca le  
07/04/2022 sous le  
N°539335 du Registre de  
Commerce.

N° 8663/PA

CABINET AL ISTICHA-  
RYA CONSULTING -  
SARL-BOUZHNIKA  
Tel/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.  
Dissolution anticipée  
«TAHA TRAITEUR»  
S.A.R.L. AU CAPITAL  
DE 40 000,00 DH  
SIEGE SOCIAL : RUE 11  
N° 3 RDC BD IBN TA-  
CHAFINE HAY HAKAM  
2 CASABLANCA.  
RC : 292951

Par décision extraordinaire  
des associés en date du  
20/06/2022, il a été déci-  
dent ce qui suit :  
•La dissolution anticipée  
de la société « TAHA  
TRAITEUR » SARL et sa  
mise en liquidation ;  
•L'associé unique a  
nommé comme liquida-  
teurs Mr. BOUADER SAID  
et lui confère les pouvoirs  
les plus étendus pour ter-  
miner les opérations so-  
ciales en cours, réaliser  
l'actif, s'acquitter du passif  
et répartir le solde entre les  
associées, en proportion de  
leurs droits.  
Le siège de la liquidation  
est fixé à RUE 11 N°3 RDC  
BD IBN TACHAFINE HAY  
HAKAM 2 CASA-  
BLANCA.  
Le dépôt légal est effectué  
au secrétariat-Greffe du tri-  
bunal de COMMERCE de  
CASABLANCA, le  
25/10/2022 sous le  
n°843131.

N° 8664/PA

SAMAA CONSEIL  
Cabinet d'affaires  
& domiciliation  
Hy My Abdellah Bd Taza  
Rue 108 N°13  
CASABLANCA  
Tél.: 0619.322.303  
E-mail :  
samaa.conseil@gmail.com  
VALEUR MA  
SOCIETE A  
RESPONSABILITE  
LIMITEE  
CAPITAL SOCIAL:  
10.000,00 dhs  
11 Rue AZIZ BELLAL EX  
MASSENA 5EME ETAGE  
CASABLANCA  
RC CASA : 220375  
DISSOLUTION  
ANTICIPEE

Aux termes d'une décision  
des associés de la société  
VALEUR MA SARL en date  
du 31/08/2022 à Ca-  
sablanca, ils ont été décidés  
la dissolution anticipée de  
ladite société.  
LIQUIDATEUR : Nomina-  
tion de Monsieur MUSTA-  
PHA SAMAWI,  
liquidateur de la société.  
SIEGE DE LIQUIDATION  
: Casablanca, 11, Rue Aziz  
Bellal Ex Massena 5ème  
étage.  
Dépôt légal : a été effectué  
au tribunal de commerce  
de Casablanca le  
01/11/2022 sous le N°  
844069.

Pour extrait et mention  
N° 8665/PA

SAMAA CONSEIL  
Cabinet d'affaires  
& domiciliation  
Hy My Abdellah Bd Taza  
Rue 108 N°13  
CASABLANCA  
Tél.: 0619.322.303  
E-mail :  
samaa.conseil@gmail.com  
ZA ELEC  
SOCIETE  
A RESPONSABILITE  
LIMITEE D'ASSOCIEE  
UNIQUE  
CAPITAL SOCIAL:  
10.000,00 dhs  
410 BD ZERKTOUNI  
RESIDENCE HAMAD  
APPT 1 CASABLANCA  
RC CASA : 433131  
DISSOLUTION  
ANTICIPEE

Aux termes d'une décision  
l'associé unique de la so-  
ciété ZA ELEC SARL.A.U  
en date du 14/09/2022 à  
Casablanca, il a été décidé

la dissolution anticipée de  
ladite société.  
LIQUIDATEUR : Nomina-  
tion de Monsieur SOU-  
FIANE SAMAKI,  
liquidateur de la société.  
SIEGE DE LIQUIDATION  
: Casablanca, 410, Bd Zer-  
kouni Résidence Hamad  
Appt 01.  
Dépôt légal : a été effectué  
au tribunal de commerce  
de Casablanca le  
01/11/2022 sous le N°  
844068.  
Pour extrait et mention  
N° 8666/PA

SAMAA CONSEIL  
Cabinet d'affaires  
& domiciliation  
Hy My Abdellah Bd Taza  
Rue 108 N°13  
CASABLANCA  
Tél.: 0619.322.303  
E-mail :  
samaa.conseil@gmail.com  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP  
en date du 04/10/2021 à  
Casa, il a été établi les sta-  
tus d'une SARL AU dont  
les caractéristiques sont:  
Dénomination : ZSS  
MAROC  
Objet : Entrepreneur de tra-  
vaux divers ou construc-  
tions.  
Siège social : Casablanca,  
Hay Moulay Abdellah Rue  
87 N° 26 Ain chokk.  
Capital social : 100.000,00  
DH divisés en 1000 parts  
sociales de 100 dirhams  
chacune, libérées et répar-  
ties comme suit :  
Mr MOHAMED EZZER-  
RAG / 1000 Parts  
Gérance : M. MOHAMED  
EZZERAG, gérant  
unique pour une période  
indéterminée.  
Signatures : la société sera,  
engagée par la signature  
unique du gérant.  
Durée : 99 ans.  
La Société est inscrite au  
RC N°560421.  
Pour extrait et mention  
N° 8667/PA

«CASA CO-LIVING»  
S.A.R.L AU  
SOCIETE  
A RESPONSABILITE  
LIMITEE A ASSOCIEE  
UNIQUE AU CAPITAL  
DE 100.000,00 DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL : RUE  
SOU MAYA RESIDENCE  
SHEHRAZADE 3 5EME  
ETAGE N° 22 PALMIERS  
CASABLANCA  
CONSTITUTION  
DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous  
seing privé en date, à Ca-  
sablanca, du 01/11/2022, il  
a été formé une société à re-  
sponsabilité limitée à asso-  
cié unique dont les carac-  
téristiques sont les  
suivantes :  
DÉNOMINATION:«CASA  
CO-LIVING» S.A.R.L AU  
OBJET :La société a pour  
objet directement ou indi-  
rectement, tant au Maroc  
qu'à l'étranger :  
- L'activité de transactions  
immobilières et commer-  
ciales, de promotion immo-  
bilière, de lotissement,  
gestion de locations, admi-  
nistrations de biens et  
toutes activités se rappor-  
tant directement ou indi-  
rectement à l'objet social  
ainsi défini ;  
- La création, l'acquisition,  
la prise en gérance libre de  
tous établissements com-  
merciaux, agences immobi-

lières et autres, la location  
ou l'achat de tous immeu-  
bles pouvant servir de ma-  
nière quelconque à l'objet  
social ;  
- La prestation de service  
aux entreprises et aux ad-  
ministrations ;  
- L'import et l'export de  
matériaux de construction ;  
Et généralement, toutes  
opérations industrielles,  
commerciales, financières,  
civiles, mobilières ou im-  
mobilières pouvant se rat-  
tacher directement ou  
indirectement à l'un des  
objets visés ci-dessus ou à  
tous objets similaires,  
connexes ou complémentai-  
res.  
SIEGE SOCIAL :Le siège  
social est fixé à RUE SOU-  
MAYA RESIDENCE  
SHEHRAZADE 3 5EME  
ETAGE N° 22 PALMIERS  
CASABLANCA.  
CAPITAL SOCIAL :L'asso-  
cié unique effectue l'ap-  
port en numéraire, à sa-  
voir:  
- La société HOLDING IN-  
VESTIMENT TARIK  
S.A.R.L. 100.000,00 DHS  
Soit au total la somme de  
Cent Mille dirhams  
100.000,00 DHS  
DUREE :99 années à com-  
pter du jour de l'immatricu-  
lation au Registre du  
commerce.  
ANNEE SOCIALE :du 1  
janvier au 31 décembre de  
chaque année.

GERANCE:• Monsieur  
Abdellah Yassine M'FADE-  
Let Monsieur Tarik MFA-  
DEL  
BENEFICES :Les produits  
nets de la société constatés  
par l'inventaire annuel  
après prélèvements légaux  
et statutaires sont attribués  
aux associés.  
DEPOT ET IMMATRICU-  
LATION AU RC :Le dépôt  
a été effectué auprès du  
Greffe du Tribunal de  
Commerce de Casablanca  
le 02/11/2022 sous le  
n°844593.  
POUR EXTRAIT ET MEN-  
TION  
Le gérant  
N° 8668/PA

EXCOB SARL  
« ELID » SARL  
CLOTURE  
DE LIQUIDATION  
I- Aux termes du procès  
verbal de l'assemblée gé-  
nérale extraordinaire du 30  
Septembre 2022, les asso-  
ciés de la société « ELID »  
société à responsabilité li-  
mitée, au capital de  
100.000,00 dirhams et dont  
le siège social est fixé à ré-  
sidence Dakhla, GH2, Imn  
6, N° 5 El Oulfa, Casa-  
blanca, ont décidé ce qui  
suit :  
- Approbation des comptes  
et du bilan de clôture de la  
liquidation ;  
- Décharge de la liquida-  
trice Madame Fadma  
IDOU LAHIANE de son  
mandat de liquidatrice et  
quitus pour l'exécution de  
sa fonction ;  
- Clôture de la liquidation  
et radiation de la société du  
registre du commerce.  
II- Le dépôt légal a été ef-  
fectué auprès du greffe du  
tribunal de commerce de  
Casablanca, le 27/10/2022  
sous le numéro 843563.

N° 8686/PA

Fiduciaire Al Mouahidine,  
149 avenue Lalla Yacout  
6ème étage  
Bureau 183-184 -  
Casablanca  
Tél : 06-61-97-22-09  
Constitution de  
la Sté Kanani L.P.D  
SARL AU

I) Il a été établi les statuts  
d'une société SARL AU  
ayant les caractéristiques  
suivantes :  
Dénomination : Kanani  
L.P.D SARL AU  
Objet : Importation expor-  
tation (marchand ou inter-  
médiaire effectuant)  
Siège social : 10 rue Liberté  
3ème étage Appt. 05 - Ca-  
sablanca  
Durée : 99 années à com-  
pter du jour de sa constitu-  
tion  
Capital social : 100.000,00  
DHS divisés en 1000 parts  
sociales de 100 dhs cha-  
cune souscrites et libérées  
comme suit :

M. Mohamed Kanani :  
1000 parts  
Total des parts : 1000 parts  
Année sociale : Du 1er jan-  
vier au 31 décembre  
Gérance : La société a  
nommé M. Mohamed Ka-  
nani comme gérant de la  
société.  
Le dépôt légal a été effec-  
tué au greffier du tribunal  
de Casablanca le  
26/10/2022 sous le  
n°560085.

N° 8687/PA

Etude de maître Amal  
Msanda  
Notaire à Casablanca  
80, rue Omar Riffi  
1er étage  
Donation des parts  
sociales  
Dans la société  
à responsabilité limitée  
« Hôtel Plaza »

A) Aux termes d'un acte  
reçu par maître Amal  
Msanda, notaire à Casa-  
blanca, le 17 octobre 2022,  
monsieur Mohammed  
Habi a fait donation à son  
fils monsieur Slimane  
Habi:  
Les mille cent quatre vingt  
huit (1188) parts sociales  
lui appartenant dans la so-  
ciété à responsabilité limi-  
tée « Hotel Plaza », au  
capital de deux cent  
soixante quatre mille  
(264.000,00) dirhams, et  
dont le siège social est à  
Casablanca, 18 Bd Moha-  
med El Hansali.  
B) Aux termes du même  
acte il a été constaté :  
La démission de monsieur  
Slimane Habi, en tant qua  
gérant unique pour une  
durée illimitée.  
C) Aux termes d'un acte  
également reçu par maître  
Amal Msanda, notaire à  
Casablanca, le 17 octobre  
2022, il a été constaté la re-  
fente des statuts de ladite  
société.  
D) Le dépôt légal a été ef-  
fectué près du greffe du tri-  
bunal de commerce de  
Casablanca, le 31 octobre  
2022, sous le n°843687.

N° 8688/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DE CASABLANCA - SETTAT  
PRÉFECTURE DE CASABLANCA  
COMMUNE DU MÉCHOUAR DE CASABLANCA  
DIRECTION DES SERVICES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
RESSOURCES HUMAINES

**AVIS D'ORGANISATION DES EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

Le Pacha de la Commune du Méchouar de Casablanca annonce l'organisation des  
examens d'aptitude professionnelle pour l'accès aux grades classés aux échelles de rémunération  
de 7 à 11 au titre de l'année 2022, le Samedi 17 Décembre 2022 selon le tableau ci-dessous à  
l'Institut spécialisé en Génie Thermique et Froid (ISGTF) de l'OFPPF, sis Rue Sergent Moussaoui Ain  
Borja 20300 Casablanca, ouverts aux fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires en  
vigueur à la date de la première épreuve et ce dans la limite de 13% du cota annuelle. Les  
demandes de candidatures doivent être adressées au service des Affaires Administratives et  
Juridiques (Ressources Humaines) relevant de la Commune du Méchouar de Casablanca avant le  
30 Novembre 2022, les examens comprennent des épreuves écrites et orales.

| Grade Actuel des Candidats                   | Grade de Promotion                           | Nombre de postes |
|--|--|------------------|
| Rédacteur 3 <sup>ème</sup> Grade             | Rédacteur 2 <sup>ème</sup> Grade             | 1                |
| Adjoint Technique 3 <sup>ème</sup> Grade     | Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Grade     | 13               |
| Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> grade | Adjoint Administratif 1 <sup>er</sup> grade  | 1                |
| Adjoint Administratif 3 <sup>ème</sup> grade | Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> grade | 1                |
| Technicien 2 <sup>ème</sup> grade            | Technicien 1 <sup>er</sup> grade             | 1                |
| Technicien 3 <sup>ème</sup> grade            | Technicien 2 <sup>ème</sup> grade            | 1                |

N°8669/PA

# Sport

## Les clubs marocains, un modèle efficace d'investissement dans les talents



Ph. Bahafid

Les clubs marocains de football constituent un modèle efficace d'investissement dans les talents, selon un rapport publié par "Asharq News", qui met, également, en lumière les conditions et les moyens financiers de l'activité footballistique arabe, ainsi que l'efficacité des dépenses.

Même si les clubs marocains ne sont pas les plus rentables, leur modèle reste efficace dans la dernière décennie ou en 2021, dans la mesure où ils concluent des contrats à prix bas ou avec des joueurs libres, avant d'en faire des transferts "avan-

tageux", explique le rapport.

Les formations marocaines ont dépensé, au cours de la dernière décennie, 9,3 millions de dollars et réalisé des revenus de 51,7 millions de dollars, soit un bénéfice de quelque 42,5 millions de dollars, ajoute la même source.

La même politique, poursuit-on, s'est poursuivie en 2021 avec des bénéfices dépassant les 7 millions de dollars.

Le rapport a fait état de transferts de joueurs dans 16 pays arabes, à savoir le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte, le Soudan, la Libye, l'Arabie Saoudite, le Qatar, les Émi-

rats arabes unis, la Jordanie, le Koweït, l'Irak, la Syrie, le Liban, Oman et le Bahreïn, sur la base de données officielles de la FIFA via le système TMS.

Selon le rapport, les clubs arabes ont dépensé 1,454,4 milliard de dollars au cours de la dernière décennie pour s'accaparer des joueurs, tandis que la valeur des joueurs dont les contrats ont été vendus, s'élève à 549 millions de dollars.

Les clubs saoudiens arrivent en tête en termes de dépenses, note le rapport, selon lequel, les Emiratis sont deuxième, les Qataris (3<sup>es</sup>) et les Égyptiens (4<sup>es</sup>).

### Sport universitaire

## L'UM5 Rabat à l'heure de la 2<sup>ème</sup> édition du Trophée d'intégration

L'Université Mohammed V (UM5) de Rabat a lancé, lundi, la 2<sup>ème</sup> édition du Trophée d'intégration au profit de ses étudiants, dans le cadre de son plan d'action 2022-2023 relatif au sport universitaire.

Cette manifestation sportive, dont le lancement a été donné à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Salé et qui se poursuit jusqu'au 15 décembre dans différents établissements de l'UM5, a pour objectifs de renforcer l'inclusion par le sport, le sentiment d'appartenance à l'Université et l'expression des talents sportifs en futsal, en mini-basket et en jeu d'échecs.

Dans ce sens, plusieurs séminaires et conférences sont programmés et seront animés par des spécialistes dans les domaines scientifique et sportif, outre des compétitions sportives inter-établissements.

A cette occasion, le vice-président de l'UM5 chargé des affaires académiques et étudiantes, Omar Hniché, a indiqué que l'université lance la saison sportive universitaire 2022-2023 en organisant une 2<sup>ème</sup> édition du Trophée d'intégration, et ce dans le cadre de son ouverture sur la vie étudiante en faveur de l'épanouissement personnel de l'étudiant.

Cet événement multisports se déroulera dans différents établissements relevant de l'UM5 Rabat, dans le but d'encourager les étudiants à la pratique du sport, a-t-il fait savoir.

Outre le volet sportif, a-t-il poursuivi, une série de conférences sont programmées tout au long de l'événement et seront encadrées par des sportifs internationaux et des experts dans le domaine afin d'améliorer les compétences de l'étudiant.

L'ex-joueur international de football, Nabil Baha, a pour sa part souligné que ce genre d'initiatives joue un rôle majeur dans le développement personnel de l'étudiant et son ouverture sur le monde du sport, mais aussi dans la création d'une dynamique au sein du milieu universitaire, à même de favoriser l'intégration et le vivre-ensemble.

Après avoir partagé son expérience professionnelle avec l'assistance, M. Baha a invité les étudiants à pratiquer régulièrement du sport en raison de ses nombreux bienfaits.

Cette manifestation, qui connaîtra la participation d'éminentes personnalités des milieux sportif et académique, se déroulera dans six établissements de l'Université : l'École nationale supérieure d'informatique et d'analyse des systèmes (ENSIAS), la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH), l'École normale supérieure (ENS), l'École supérieure de technologie (EST), la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Salé (FSJESS) et la Faculté de médecine dentaire (FMD).

### Double regret pour Marseille

## Tottenham et Francfort en 8<sup>èmes</sup> de la Ligue des champions



L'OM a cru aux 8<sup>es</sup> de Ligue des champions, il n'aura rien du tout: la défaite à la dernière seconde contre Tottenham (2-1), mardi, a qualifié les Anglais, rejoints par Francfort, et éliminé les Marseillais de toutes les Coupes d'Europe.

Deux billets restaient à distribuer mercredi lors des ultimes rencontres: l'AC Milan et le RB Leipzig sont les mieux placés pour les obtenir.

La première mi-temps des Marseil-

lais, quasi-parfaite, laissait entrevoir l'espoir d'un immense bonheur. La seconde fut un calvaire: l'égalisation de Clément Lenglet (54<sup>e</sup>) pouvait encore envoyer l'OM en Ligue Europa, mais le but à la 95<sup>e</sup> minute de Pierre-Emile Hojbjerg a fait tout perdre aux Phocéens, quatrièmes du groupe D.

La désillusion est totale, car les hommes d'Igor Tudor auraient pu marquer bien plus d'un but en première période, même si celui de Chan-

cel Mbemba (45<sup>e</sup>+2) a été plein de rage.

L'entraîneur croate n'a pas réussi à trouver la clé pour redonner du dynamisme aux Olympiens, terriblement déçus. "Quand on n'arrive pas à gagner, il faut savoir ne pas perdre. Celui-là, il va piquer", a déploré Jonathan Clauss sur Canal+.

Les Londoniens arrachent la première place du groupe, juste devant l'équipe de Francfort, renversante à Lisbonne chez le Sporting (2-1). L'attaquant français Randal Kolo Muani, qui rêve de Coupe du monde, a marqué le but de la victoire pour le tenant du titre de la Ligue Europa. Les Portugais se consolent avec une qualification pour les barrages de la C3.

En pleine confiance jusque là, Naples a connu sa première défaite de la saison sur la pelouse de Liverpool, vainqueur grâce à des buts de Mohamed Salah (85<sup>e</sup>) et Darwin Nunez (90<sup>e</sup>+8).

Après une invincibilité de 17 matches toutes compétitions confondues, le Napoli a fini par craquer, mais

sa large victoire au match aller (4-1) lui permet d'assurer logiquement la première place du groupe devant les Reds, déjà qualifiés.

Ces derniers ne seront pas à l'abri au tirage au sort des huitièmes de finale lundi.

Dans l'autre rencontre, l'Ajax d'Amsterdam a validé sa troisième place en s'imposant à Glasgow chez les Rangers (3-1).

Triste automne européen pour l'Atlético Madrid. Complètement dépassés chez le FC Porto (2-1), les Madrilènes ont encaissé un troisième revers en C1 cette saison et dit adieu à toutes les Coupes d'Europe, une première depuis la saison 2010-11.

Avec 5 points, les Colchoneros terminent quatrièmes, dépassés à la différence particulière par le Bayer Leverkusen, qui a tenu Bruges en échec 0-0 et disputera la Ligue Europa en février.

"On ne mérite pas d'aller en huitièmes ni en Ligue Europa. Si tu n'arrives à gagner qu'un seul match en phase de poules, voilà ce qui se passe", a réagi Antoine Griezmann au micro

de Movistar+ après cette contre-performance.

Les résultats du soir permettent par ailleurs à Porto de prendre la première place du groupe, devant le Club Bruges, grande surprise de cette édition.

Dans un groupe C sans le moindre enjeu, le Bayern Munich est devenu la seule équipe à réaliser un sans-faute cette saison, avec une sixième victoire en six matches, contre l'Inter Milan (2-0), déjà qualifiée elle aussi. La performance est d'autant plus belle que le club allemand figurait dans le groupe le plus relevé, avec également le FC Barcelone.

C'est Benjamin Pavard qui a débloqué le compteur bavarois en marquant de la tête (32<sup>e</sup>), après avoir marqué, déjà, à Barcelone la semaine passée. Eric Maxim Choupo-Moting a doublé la mise (72<sup>e</sup>).

Assuré de disputer les barrages de la Ligue Europa en février, le Barça a timidement sauvé l'honneur en s'imposant à Plzen (4-2). Sa deuxième victoire européenne de la saison, seulement...

## Dans le vert Vorarlberg, être écolo pour vivre mieux

Comment vivre mieux, tout en limitant sa consommation d'énergie et son empreinte sur l'environnement? La bucolique région autrichienne du Vorarlberg s'y est intéressée avant tout le monde, au point d'attirer des légions de visiteurs, qui tentent de s'en inspirer.

"A chaque fois que je viens ici, je prends une grosse claque. Ils ont 35 ans d'avance!", dit le Français Pierre Leroy, président du Pays du Grand Briançonnais.

Chalets, logements collectifs, écoles et même usines... ces communes entre moyenne montagne et plaine du Rhin ont fait le choix du beau et du confortable mêlés à un juste usage des ressources dès les années 1960-70, sous l'impulsion d'architectes engagés qui ont su entraîner élus, citoyens, enseignants dans leur projet.

Ainsi s'est instillée la "BauKultur", la culture du bâti.

Les matériaux sont locaux: sapin blanc et terre remplacent dès que possible le béton. Travaillées par des charpentiers et artisans encore en nombre, ces constructions à la ligne claire, aux grandes baies ouvertes sur l'extérieur, se veulent compactes et fonction-

nelles. L'économie de moyens guide cette "école du Vorarlberg", qui ne dédaigne pas le préfabriqué pour réduire les coûts.

L'énergie a suivi, avec l'essor des réseaux de chaleur (biomasse), de l'isolation, des panneaux solaires sur quasi toutes les maisons, et aussi aujourd'hui un fort taux de bâtiments "passifs", au besoin minime en énergie grâce à l'isolation, des ventilations spécifiques, des équipements très économes en énergie (certains bâtiments passifs vont jusqu'à n'avoir ni climatisation, ni radiateur).

Ainsi la maison communale de Krumbach, et son triple vitrage gigantesque. Ou l'usine tout bois du fromager Metzler, quasi autonome, par géothermie et solaire thermique, ou la mairie rénovée de Zwischenwasser, qui a divisé son chauffage par quatre. Certes la région de 400.000 habitants (et 150 agences d'architectes) a des atouts: bois, hydroélectricité... et aujourd'hui une économie florissante. Elle a aussi été volontariste. "Le standard +passif+ est la norme des constructions publiques" depuis 2007, dit Arnold Hirschbühl, un de ces élus pionniers, ex-maire de Krumbach.

"Mais ce dont je suis le plus fier,



c'est que les gens participent, réunis par le sens commun: utiliser les ressources de façon durable, avoir des relations franches... Le reste n'est +que+ technique."

Krumbach a ainsi pu, sans révolte, favoriser les logements collectifs aux dépens des maisons, pour ne pas "miter" le territoire.

Pourtant le Vorarlberg, contrairement à l'Allemagne voisine, n'est pas un bastion des Verts: on y vote plutôt à droite.

"C'est une autre vision des choses", explique l'architecte Dominique Gauzin-Müller, spécialiste des

lieux: "On fait de l'écologie par gestion de +bon père de famille+, et par valeur chrétienne car c'est une région très conservatrice et catholique. Ici les gens sont pragmatiques: on se met autour de la table, et on fait," dans une approche partant du terrain. Le mouvement a été appuyé par le Land, avec de fortes subventions à l'habitat en fonction de critères précurseurs dès 2001: choix de matériaux écologiques, qualité de l'air intérieur, pas de charbon, ni de convecteurs électriques, ni de PVC dans les revêtements de sols...

Mais ce modèle est-il transposable ?

"Ce qui est universel dans le Vorarlberg, c'est déjà l'envie de donner à nos enfants un avenir meilleur", répond Mme Gauzin-Müller. "Dès la maternelle on sensibilise d'ailleurs les enfants aux économies d'énergie ou à se déplacer à pied".

La chercheuse guide un groupe d'architectes français en voyage d'étude avec la Société coopérative Les 2 Rives qui forme à l'écologie dans le bâtiment. Cette région autrichienne a eu une grande influence sur le retour de la construction en bois. La profession "fantasme" beaucoup sur le Vorarlberg, dit un participant, et sa liberté de naviguer entre des normes moins nombreuses.

L'élu Pierre Leroy en est à son troisième voyage.

Après le premier, il a créé en France "la première société d'économie mixte réunissant citoyens et collectivité" pour produire de l'électricité renouvelable locale: "Nos 20 centrales photovoltaïques produisent trois fois l'énergie consommée".

Pour lui, "c'est d'abord une autre façon de concevoir la politique locale: c'est faire ensemble, contre les clivages. En pleine crise climatique, si on ne coopère pas, on ira à l'échec".

## Recettes

### Salade de fruits



#### Ingédients

- 1 Grosse pomme
- 1 Banane
- 1 Grosse orange
- 1 Pamplemousse
- 2 Kiwis
- 200g de raisins noirs
- 1 Jus de citron
- 50g de sucre en poudre

#### Préparation

Rincez les raisins.  
Epluchez la pomme et retirez le trognon. Pelez la banane, l'orange, le pamplemousse et les kiwis.  
Coupez tous les fruits en petits morceaux.  
Mettez les fruits dans un saladier, ajoutez le sucre et le jus de citron afin qu'ils ne noircissent pas.  
Mélangez.  
Astuces et conseils pour Salade de fruits  
Réservez la salade de fruits au frais jusqu'au moment de servir.

## Dix ans après Sandy, New York reste à la merci des ouragans

Bien avant que l'ouragan Sandy ne sème la mort et la désolation à New York le 29 octobre 2012, le scientifique Klaus Jacob avait fait une prophétie: dans une étude, il avait averti la mégapole du risque d'être engloutie sous les eaux.

Ce géant urbain à la géographie si particulière -- l'île de Manhattan est encadrée par l'océan Atlantique, l'East River et l'Hudson River -- reste très vulnérable aux tempêtes, inondations et vagues-submersion provoquées par le dérèglement climatique.

Sandy en 2012, puis Ida et Henri en 2021 ont provoqué la mort de dizaines d'habitants et des milliards de dollars de dégâts dans la "ville monde", la plus grande des Etats-Unis.

L'ouragan, qui a frappé en ce funeste 29 octobre 2012 et dont New York se souvient cette semaine comme d'une prise de conscience du changement climatique, a tué plus d'une centaine de personnes aux Etats-Unis, dont 43 dans la ville.

La "grosse pomme" a évalué à l'époque ses dégâts à 19 milliards de dollars, avec des milliers d'habitants déplacés et d'interminables coupures de courant.

M. Jacob, qui se rappelle des 60 cm d'eau dans sa maison au bord de l'Hudson, se souvient aussi d'avoir pesté pendant des mois auparavant face à l'interdiction de la municipalité de sur-

élever sa bâtisse.

"Une semaine après Sandy, j'avais l'autorisation des travaux dans ma boîte aux lettres", raconte le géophysicien de l'Université Columbia, spécialiste de la gestion des catastrophes naturelles.

Accusée de courte-vue, la municipalité a fait de la fortification des 836 kilomètres de côtes new-yorkaises l'une de ses priorités. Un plan titanesque de 20 milliards de dollars, baptisé "résilience climatique", a été lancé avec des travaux herculéens pour se protéger des eaux -- qui pourraient monter de 20 à 75 cm d'ici 2050, voire 1,80 m avant 2100 -- et des tempêtes à répétition.

Depuis dix ans, New York et ses neuf millions d'âmes ont bénéficié d'une manne fédérale de plusieurs milliards de dollars pour reconstruire et

prévenir les inondations.

Dans le sud de Manhattan, entre l'East River et une voie rapide, la ville a commencé en 2021 à ériger un mur, des digues et à surélever un espace vert sur quatre kilomètres. Là où il y a dix ans, l'eau était montée de 2,7 mètres.

Un budget de 1,45 milliard de dollars pour protéger les 110.000 habitants du quartier.

D'après M. Jacob, les travaux pour combler les milliers de trous et fissures sur le tentaculaire réseau du métro new-yorkais -- dans un pitoyable état -- devraient permettre de mieux résister à de nouvelles inondations.

Le corps des ingénieurs de l'armée de terre a dévoilé récemment un projet de murets et de digues pour quelque 52 milliards de dollars.

